REGLEMENT DES GRADES
PRÉAMBULE

INTRODUCTION GÉNÉRALE ET PRINCIPES DE LA RÉGLEMENTATION DES GRADES

Les différents grades de Judo, Jujitsu et disciplines associées forment un ensemble dans la progression des connaissances en Judo, Jujitsu et disciplines associées.

Les valeurs morales, la maîtrise technique et la participation aux épreuves sportives sont l'aboutissement normal de l'enseignement et de l'exemple dispensé, de l'étude technique et de l'entraînement (shin–ghi–tai).

Nul ne peut participer à la délivrance des grades par l'intermédiaire de quelque organisme que ce soit autre que la Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents et se prévaloir ou avoir accepté un grade qui n'aurait pas été délivré par la Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents.

L'usage irrégulier d'un titre protégé (les dans) est constitutif d'une usurpation de titre susceptible de faire l'objet de poursuites sur la base des dispositions de l'article 433-17 du code pénal avec des peines de 1 an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GRADES

Les grades de Judo, Jujitsu et disciplines associées symbolisent les valeurs de l'esprit et du corps : shin – ghi – tai (esprit – technique - efficacité).

La partie sportive « tai » est une condition indispensable en particulier du premier au quatrième dan inclus mais qui ne se suffit pas à elle-même pour déterminer la compétence complète du grade. Les deux autres valeurs essentielles doivent toujours entrer en ligne de compte.

Avec le temps, la maitrise des valeurs et la façon de les appréhender évoluent du fait de l'âge, et des modalités de pratique. Ces évolutions sont prises en comptes dans les parcours de formation et de certification des grades.
L'expérience par la pratique et l'avancée dans l'âge rend le « tai » moins efficient.
Le « ghi » est une valeur qui s'acquière de différentes façons et sur le long terme.
Le « shin » est la valeur fondatrice des deux autres et se doit nécessairement de s'étoffer à mesure de l'évolution dans hiérarchie des grades.

Comme pour toute autre manifestation de Judo, Jujitsu et disciplines associées, un examen de passage de grade doit se signaler, chez tous les participants, par la volonté jamais démentie d'avoir une tenue exemplaire, à tous les points de vue, à tous les instants.

Si cette préoccupation constante de se comporter de façon irréprochable venait, si peu que ce soit, à faire défaut, cela prouverait que le candidat n'est pas digne de se présenter ; s'il est évaluateur, qu'il n'est pas digne de juger l'examen.

Des délais de présentation sont imposés entre les validations de passages de grades successifs.

Un temps minimum de maturation indispensable doit être effectivement consacré à l'entraînement et permettre ainsi de progresser dans l'étude du judo, jujitsu et disciplines associées. Pour cette raison, un âge et un temps minimums sont fixés pour l'accession aux différents grades.

La Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents devra constamment se préoccuper d'aménager, préciser, compléter, améliorer en fonction des expériences et suivant les nécessités le présent règlement.

Jigoro KANO, fondateur du judo, jujitsu, avait défini les principes du judo, jujitsu par deux maximes :
- Seiryoku Zenyo (utilisation optimum de l'énergie).
- Jita Kyoei (entraide et prospérité mutuelle).

Dans cet esprit, la Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents a pensé qu'il était logique de tenir compte de tous ces critères dans l'élaboration des programmes d'examens.

FONCTIONNEMENT ET PRINCIPES GENERAUX DE LA CSDGE

La CSDGE suit un principe fondamental en matière de délivrance des grades qui obéit à la maxime « Entraide et prospérité mutuelle », principe selon lequel tout grade doit donner lieu à une contrepartie qui peut être de nature différente selon les grades (examen, contribution…).
Ce principe s'applique quel que soit le grade (1er dan et plus) et quelle qu'en soit la nature (grade aménagé, grade délivré à titre exceptionnel…).

SEMANTIQUE

Concernant les activités du Jujitsu, il est entendu que pour l'ensemble des dispositions liées à la réglementation des grades, il peut être utilisé de manière similaire les termes « ju-jitsu » (terme réglementaire) ou « jiu-jitsu » (terme plus utilisé de façon usuelle par la communauté des pratiquants du Jujitsu Brésilien).

1 – STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION SPECIALISEE DES DANS ET GRADES EQUIVALENTS DE LA FFJDA

1.1 - TEXTES DE REFERENCES

Article L212-5 du code du sport : Dans les disciplines sportives relevant des arts martiaux, nul ne peut se prévaloir d'un dan ou d'un grade équivalent sanctionnant les qualités sportives et les connaissances techniques et, le cas échéant, les performances en compétition s'il n'a pas été délivré par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la fédération délégataire ou, à défaut, de la fédération agréée consacrée exclusivement aux arts martiaux.
Un arrêté du ministre chargé des sports, fixe la liste des Fédérations mentionnées au premier alinéa.

Article L212-6 du code du sport : Les commissions spécialisées des dans et grades équivalents, dont la composition est fixée par arrêté du ministre chargé des sports après consultation des fédérations concernées, soumettent les conditions de délivrance de ces dans et grades au ministre chargé des sports qui les approuve par arrêté.

Arrêté du 5 août 2016 : fixant la liste des fédérations sportives disposant d'une Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents et leur composition (JORF n°0190 du 17 août 2016 – Texte n°29) modifié par l'arrêté du 4 février 2025 (JORF n°0034 du 9 février 2025 – Texte n°42).

Arrêté du 3 juillet 2022 : complétant la liste des fédérations sportives disposant d'une Commission Spécialisée des Dans et Grades Equivalents et modifié par l'arrêté du 8 septembre 2022 (JORF n°0179 du 4 août 2022 – Texte n°53 et JORF n°0221 du 23 septembre 2022 – Texte n°30).

Article A212-175-15 du code du sport : codification de la liste des fédérations sportives disposant d'une Commission Spécialisée des Dans et Grades Equivalents.

1.2 - COMPOSITION, ROLE ET FONCTIONNEMENT DE LA CSDGE DE LA FFJDA

1.2.1 - Définition

La Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents de la FFJDA est une commission essentiellement technique, composée d'experts haut gradés.
Le Président de la CSDGE de la FFJDA est désigné par le Président de la Fédération, lui-même membre de droit. Pour le fonctionnement de la CSDGE, un membre est élu en son sein secrétaire général de la CSDGE, sur proposition du Président.
La Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents de la FFJDA contribue à maintenir l'unité des grades du judo, jujitsu, kendo et disciplines associées.

1.2.2 - Rôle de la commission

Elle doit :
• Préserver la valeur pleine et entière du ou des grades dans leur progression, leur hiérarchie, leur harmonie.
• Susciter une adaptation continue de la réglementation des grades en préservant les notions fondamentales et traditionnelles du grade (shin–ghi–tai).
• Etudier tous les cas particuliers qui pourraient lui être soumis.
• Soumettre à l'approbation du Ministre chargé des Sports, les conditions de délivrance des grades et dans.

1.2.3 - Composition de la commission

Conformément aux textes de référence, la composition de la Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents de la FFJDA est ainsi déterminée:
• Deux tiers des membres représentant la FFJDA parmi lesquels un Président de la CSDGE, désigné par le Président de la FFJDA, le Directeur Technique National (DTN), membre de droit, et le Secrétaire Général de la CSDGE.
• Un tiers des membres représentant les fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires concernées, proportionnellement au nombre de leurs licenciés respectifs.
Cette répartition proportionnelle se fait au plus fort reste. A cette fin, les fédérations mentionnées à l'article A212-175-15 du code du sport établissent un tableau récapitulatif du nombre de pratiquants licenciés de la ou des disciplines concernées pour chaque fédération multisports, affinitaires, scolaire et universitaire concernée.
Les membres des commissions spécialisées des dans et grades équivalents doivent être titulaires d'un 6e dan ou d'un grade équivalent. A défaut, des membres titulaires d'un 5e dan ou d'un 4e dan ou d'un grade équivalent peuvent être désignés.
La durée du mandat des membres des commissions spécialisées des dans et grades équivalents est identique à celle du mandat des instances dirigeantes des fédérations mentionnées à l'article A212-175-15 du code du sport.

1.2.4 - Fonctionnement de la CSDGE

• La CSDGE se réunit au moins trois fois par an.
• L'ordre du jour est fixé par le président de la CSDGE sur proposition du secrétaire général de la CSDGE, en accord avec le DTN.
• Les questions diverses seront à adresser en CSDGE dans un délai d'au moins 15 jours précédant la réunion plénière.
• La présence des deux tiers des membres de la commission est exigée pour statuer quant aux modifications réglementaires et aux demandes de grade à titre exceptionnel. Ces décisions se prennent aux trois-quarts des membres présents et aucune procuration n'est acceptée.
• La convocation et l'ordre du jour sont adressés quinze jours avant la date de la réunion à tous les membres de la commission.
• Des documents nécessaires à la réunion peuvent être envoyés en amont de la commission.

Lorsqu'une décision relevant de la compétence de la commission plénière de la CSDGE doit être prise alors qu'elle ne peut être réunie, il est possible de consulter les membres de la commission plénière de la CSDGE par voie électronique.
Les décisions prises par consultation électronique ont la même valeur que celles prises lors d'une réunion de la commission plénière de la CSDGE.
Les demandes individuelles de grade exceptionnel ou grade aménagé, pour ceux ne relevant pas de l'échelon territorial et de candidatures aux hauts-grades, seront prises en compte pour étude dès lors qu'elles seront transmises via le CODG et le CORG après avis.

1.3 - STRUCTURES ASSURANT LE FONCTIONNEMENT DE LA CSDGE

1.3.1 - Sur le plan national

Afin d'exercer les missions qui lui sont confiées, la CSDGE instaure les sous-commissions suivantes : le comité des Hauts Grades, le comité des Très Hauts Grades, la commission en charge de l'étude de la réglementation, la commission de médiation, et toute commission ad hoc nécessaire à son fonctionnement qui peut être proposée et réunie à l'initiative du président de la CSDGE.

La composition des différentes sous-commissions est déterminée en commission plénière de la CSDGE en début d'olympiade.

Le Secrétaire Général de la CSDGE assurera la présidence de l'ensemble des sous-commissions.

1.3.1.1 - La sous-commission en charge de la réglementation des grades
C'est l'organe réglementaire de la CSDGE de la FFJDA.
• Composition :
- Le secrétaire général.
- Au moins 8 membres, dont au minimum un choisi parmi les représentants des fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires agréées.
- Le DTN de la FFJDA.
- Le chargé de mission auprès de la CSDGE de la FFJDA, désigné par le DTN.

• Rôle :
- Etude, proposition en commission plénière des modifications réglementaires et statutaires des grades.
- Modification des contenus techniques d'examen.
- Evolutions réglementaires.

• Fonctionnement :
La commission des règlements de la CSDGE se réunit au moins une fois par saison, et peut être réunie plusieurs fois en fonction de la nécessité des travaux à effectuer.

1.3.1.2 - Le Comité des Hauts Grades
• Composition :
- Du Président de la CSDGE.
- Du secrétaire général de la CSDGE.
- D'un représentant haut gradé au minimum 7e dan de chaque région devant siéger à la CORG.
- D'un membre haut gradé choisi parmi les représentants des fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires agréées.
- Du DTN de la FFJDA.
- Du chargé de mission de la DTN auprès de la CSDGE.

• Rôle :
Dans le respect des principes fondamentaux du judo et en tenant compte de la hiérarchie mondiale, cet organe veille et participe à l'évolution de la hiérarchie du judo français.
- Etude des candidatures aux examens nationaux 5e, 6e et 7e dans.
- Réflexions sur les conditions, critères et fonctionnements pouvant être proposés à la CSDGE.

• Fonctionnement :
Le comité des hauts-grades se réunit au moins une fois par saison suffisamment en amont de la commission plénière de la CSDGE afin de préparer les listes et avis retenus à la CSDGE.

1.3.1.3 - Le Comité des Très Hauts Grades
• Composition :
Il est composé de 5 personnes dont 2 féminines, 2 masculins, 8e dan minimum et du secrétaire général de la CSDGE.

• Rôle :
Etude d'une liste de personnes promouvables pour l'accès au 8e, 9e et 10e dans.

• Fonctionnement :
Le comité des très hauts grades se réunit au moins une fois par saison, suffisamment en amont de la commission plénière de la CSDGE afin de préparer la présentation des candidats retenus à la CSDGE.

1.3.1.4 - La commission de médiation de la CSDGE
• Composition de la commission de médiation :
- Le Président de la CSDGE.
- Le Secrétaire général de la CSDGE.
- Le DTN de la FFJDA ou son représentant.
- Un membre de l'exécutif fédéral.
- Deux membres de la CSDGE (1femme et 1homme).
- Un représentant des fédérations affinitaires.

• Rôle :
La commission de médiation de la CSDGE a pour mission de trouver une solution amiable en vue de régler tout litige éventuel entre les postulants aux grades et dans, et les Organismes Territoriaux Délégataires (CORG et CODG) de la FFJDA ayant donné un avis défavorable quant à la candidature du demandeur, licencié ou non licencié, conformément aux textes officiels.

• Fonctionnement :
La commission, après avoir été saisie par lettre recommandée, instruira la demande et effectuera la médiation.
Pour ce faire, la commission de médiation bénéficie de tout pouvoir de convocation, de demande d'information, etc. auprès de toute personne ou institution permettant d'apporter des précisions utiles.
La commission formalisera par écrit l'accord trouvé entre les parties ou accepté par toutes les parties.
Si la médiation est infructueuse, la commission constatera par écrit cette situation et proposera à la commission plénière de la CSDGE de la FFJDA une décision que celle-ci entérinera, ou pas.
La commission se réunira à chaque fois qu'elle sera sollicitée et cela au moins trois semaines avant une plénière de la CSDGE de la FFJDA.

1.3.1.5 - Autres commissions et groupes de travail
• Sous-commission Kendo et Disciplines Rattachées :
Elle est chargée de proposer à la CSDGE la réglementation des grades kendo et disciplines associées et d'organiser les examens spécifiques à ces disciplines. Elle soumet pour approbation à la CSDGE la liste des haut gradés dans ses disciplines (4e dan et plus).

• Les groupes de travail ponctuels et sous-commissions ad hoc :
Mis en place occasionnellement par la CSDGE de la FFJDA pour assurer des tâches d'expertise, de conseil ou d'organisation.
Il est notamment privilégié la constitution de groupes d'experts par thématiques, lorsqu'il s'agit de travaux spécifiques aux différentes disciplines : judo, ju-jitsu traditionnel, ju-jitsu brésilien, ju-jitsu contact.

1.3.2 - Sur le plan régional : Commission d'Organisation Régionale des Grades (CORG)
• Composition :
Chaque ligue doit mettre en place une Commission d'Organisation Régionale des Grades (CORG) composée :
- Du président de ligue, président et responsable de la CORG.
- Du Directeur Technique Régional, ou d'un conseiller technique le représentant, responsable technique des examens et du suivi de la formation des juges.
- D'un référent CORG, qui pourra être secondé par un ou plusieurs référent(s) de CORG adjoint(s) chargés du suivi administratif, proposé(s) par le président de ligue et confirmé(s) par la CSDGE de la FFJDA.
- Du vice-président Culture Judo.
- Du représentant 7e dan minimum au Comité des Hauts Grades.

Le Président de la CORG peut inviter d'autres haut gradés 6e dan et plus et inviter toute personne susceptible d'aider au fonctionnement de la CORG.

• Rôle :
- Assurer la relation administrative avec la CSDGE de la FFJDA.
- Assurer la mise en place et le suivi des organisations techniques et sportives régionales concernant les grades.
- Veiller à la bonne application et à l'enregistrement des relations grade-championnats.
- Enregistrer et valider les réussites UV et proposer les grades du 1er au 4e dan à l'homologation.
- Coordonner la formation et la certification de juges.
- Enregistrer et instruire les demandes de grades exceptionnels, pour validation du 1er au 4e dan, et pour avis et transmission à la CSDGE pour les grades supérieurs.
- Enregistrer les candidatures aux examens de 5e, 6e et 7e dan, transmises par les CODG, émettre un avis de recevabilité pour transmission à la CSDGE et traitement par le comité des hauts grades.

• Fonctionnement :
- La CORG se réunit à l'initiative du pilotage régional, au moins une fois par saison sportive, et autant de fois que le nécessite la continuité de services et de fonctionnement.

1.3.3 - Sur le plan départemental : Commission d'Organisation Départementale des Grades (CODG)

• Composition :
Chaque comité doit mettre en place une Commission d'Organisation Départementale des Grades (CODG) composée :
- Du président de comité.
- Du référent CODG, proposé par le comité et entériné par la CORG.
- D'un conseiller technique ou d'un référent technique, proposé par le comité et entériné par le DTR.
- D'au moins un titulaire minimum du grade de 5e dan.

• Rôle :
- Assurer la relation administrative avec la CORG, et la CSDGE de la FFJDA.
- Le cas échéant, assurer la mise en place et le suivi des organisations techniques et sportives déléguées par les ligues.
- Veiller à la bonne application et enregistrement des relations grade-championnats.
- Enregistrer les candidatures aux examens de 5e, 6e et 7e dan, émettre un avis de recevabilité pour transmission à la CORG.

• Fonctionnement :
- La CODG se réunit à l'initiative du pilotage départemental, au moins une fois par saison sportive, et autant de fois que le nécessite la continuité de services et de fonctionnement.

2 – CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRÉSENTATION AUX EXAMENS DE GRADE ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le candidat peut circuler librement sur le territoire pour se présenter aux épreuves UV1 kata/forme imposée, UV2 technique et UV3 efficacité, sous réserve de respecter les conditions générales de présentation et d'inscription.
Les participants aux UV des passages de grades (candidats et partenaires) devront porter un judogi blanc sans dossard.
Pour le Jiu-Jitsu Brésilien, il s'agira d'une tenue blanche et conforme à la règlementation sportive en vigueur. Règles de compétition – Article 16.

2.1 - CONDITIONS D'ELIGIBILITE

2.1.1 - Conditions générales de présentation pour les licenciés à la FFJDA
• L'engagement d'un candidat aux épreuves de passage de grade doit être validé par l'enseignant licencié de la FFJDA déclaré sur le contrat club dans lequel le candidat est licencié au cours de la saison.
• Pour qu'un club puisse présenter des candidats, il doit être en conformité avec les statuts et règlements de la FFJDA et de la CSDGE.
• Pour le 1er dan, le candidat doit pouvoir justifier d'au moins 2 licences à la FFJDA ou à une fédération affiliée à la Fédération Internationale de Judo ou de Jujitsu à la date de la première épreuve de l'examen.
• Pour tous les dans, les conditions figurent dans le tableau récapitulatif.

2.1.2 - Conditions générales de présentation pour les non-licenciés à la FFJDA
Sont concernés : les candidats adhérents à des fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires agréées reconnues par le CNOSF.

Les candidats doivent :
• Être inscrits par un club affilié à l'une de ces fédérations et présentés par un enseignant habilité.
• Justifier de 2 années de licence FFJDA ou de la fédération concernée.

Si le candidat est licencié à la FFJDA pour l'année en cours, il bénéficie des conditions définies par l'assemblée générale de la FFJDA pour les différents tests d'accès aux grades.
Il devra :
• Présenter le carnet de grades réservé aux non-licenciés à la FFJDA (délivré par les ligues régionales).
• S'acquitter d'un droit de présentation.
• Attester de 2 années de pratique minimum.
• Fournir les justificatifs d'assurance de la structure d'enseignement et du postulant.

La date officielle du grade fixée par la CSDGE de la FFJDA est celle inscrite sur le carnet de grades.
Nota : Le prix du carnet de grades et le montant du droit de présentation sont fixés chaque année par l'assemblée générale fédérale.

Certificat médical pour l'UV3 :
Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique du judo ou du jujitsu ou questionnaire médical annuel établi à la prise de licence en fonction du règlement médical.
Règlement médical – Titre II – Article 7 et suivants.

2.2- HOMOLOGATION (AUTHENTIFICATION DES GRADES)

2.2.1 - Homologation
Les résultats aux différentes épreuves sont enregistrés par les CORG sur l'extranet, le carnet de grades ou tout autre document officiel émanant de la FFJDA.

Les grades sont authentifiés par le diplôme officiel remis par la CSDGE qui est garante du grade ainsi que de sa date d'obtention.

Pour pouvoir se présenter au dan supérieur, il faut que le précédent ait été homologué par la CSDGE.

Tout dan obtenu à titre exceptionnel ne peut permettre l'accès au grade supérieur, excepté dans les conditions fixées à la partie intitulée « Demandes de grade à titre exceptionnel ».

2.2.2 - Licences et carnet de grades
Pour être homologués, les résultats enregistrés par les CORG doivent figurer sur l'extranet, le carnet de grades ou tout autre document de la FFJDA.

Le certificat médical doit être conforme à la réglementation en vigueur. Le carnet de grades délivré par la Ligue dont ressort le pratiquant doit être dûment rempli et signé.

2.2.3 - Authentification des résultats
Pour l'UV3 Efficacité :
Sont comptabilisés pour l'obtention du grade les points marqués lors :
• Des shiai / tests d'efficacité.
• Des compétitions officielles, telles qu'elles figurent dans la réglementation sportive.
• Des compétitions appliquant la relation grade-championnat.
Shiai : se reporter aux règlements spécifiques.
Relation grade-championnat : se reporter aux règlements spécifiques.

Pour les UV1 Kata/Forme imposée et UV2 Technique :
Seules les UV obtenues doivent figurer sur l'extranet ou carnet de grades : date, lieu, n° UV et signature CORG de validation.

Après avoir satisfait à toutes les épreuves, les résultats du candidat seront portés sur l'extranet ou le carnet de grades.

2.3 - MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX EXAMENS DE GRADES

Les inscriptions se font par l'extranet. C'est de la responsabilité du président de club et du professeur de valider leurs inscriptions en les faisant figurer sur la liste d'ayants droit du club. Le licencié conservera ensuite la possibilité, une fois qu'il figure sur la liste d'ayants droit de procéder lui-même à son inscription et donc de se désinscrire d'un examen.

Nota : Des conditions d'inscriptions en termes de délais sont imposées par les Ligues organisatrices.
Des passages de grades doivent être dédiés aux enseignants et dirigeants des OTD.

Du 5e au 7e dan, les formulaires de candidature devront être adressés à la CODG qui les transmettra à la CORG dans les délais impartis. Les CORG ont pour mission d'associer leurs CODG dans l'étude des dossiers.

Les candidatures doivent parvenir au secrétariat des grades de la FFJDA argumentées et motivées par la CODG et la CORG, sans exception (favorable ou défavorable), le Comité des Hauts Grades étudiera les demandes qui seront proposées à la plénière de la CSDGE.

Pour les 8e dan, 9e dan et 10e dan, seul le Comité des Très Hauts Grades proposera une liste de promouvables à la plénière de la CSDGE de la FFJDA.

Du 1er au 4e dan, le relais privilégié du candidat reste la Ligue via la CORG.
Les coordonnées des Ligues sont disponibles sur le site internet fédéral dans la rubrique :
Fédération > Ligues et Comités : http://www.ffjudo.com/ligues-et-comites

2.4 - NIVEAU D'ORGANISATION DES EXAMENS DE PASSAGES DE GRADES.

2.4.1 - JUDO

	UV CONCERNEES	COMPOSITION DU JURY ET NIVEAU DES EVALUATEURS	NOMBRE DE SESSIONS ANNUELLES	NIVEAU D'ORGANISATION	ORGANISATION TERRITORIALE : CADRE DE REFERENCE DES EXAMENTS
1er dan 2e dan	UV1 et UV2	2 évaluateurs minimum, certifiés de niveau régional pour le grade postulé.	Au moins 3 sessions par Ligue. Coordination assurée par la CORG. Nombre de sessions déterminé en fonction de 2 paramètres : la durée du passage de grades et le nombre de licencié(e)s.	Département ou territoires fixés par la CORG. Favoriser la proximité.	Examens traditionnels. Examens au sein des structures du PPF (Pôles France et pôles espoirs).
3e dan			Au moins 3 sessions par Ligue. Coordination assurée par la CORG.	Région ou territoires fixés par la CORG. Favoriser la proximité.	
4e dan					Examens traditionnels. Examen au sein du Pôle France INSEP
1er dan au 3e dan	UV3	Corps arbitral validé par la CRA (Commission régionale d'arbitrage) et évaluateurs certifiés pour le grade postulé.	Au moins 3 sessions par Ligue. Coordination assurée au niveau de la CORG. Le nombre de sessions est déterminé par la CORG prenant en compte la durée du passage de grades et le nombre de licencié(e)s.	Niveau régional. La coordination est assurée au niveau de la CORG.	
4e dan			De préférence inter-ligues pour les féminines (possibilité de regrouper les 2e dan et 3e dan).	Niveau national décentralisé par ligue. Calendrier coordonné au niveau national.	
5e dan 6e dan 7e dan	UV1 et UV2	3 évaluateurs certifiés de niveau national pour le grade postulé.	Minimum un passage dans la saison.	National.	

2.4.2 - JUJITSU TRADITIONNEL

	UV CONCERNEES	COMPOSITION DU JURY ET NIVEAU DES EVALUATEURS	NOMBRE DE SESSIONS ANNUELLES	NIVEAU D'ORGANISATION	ORGANISATION TERRITORIALE: CADRE DE REFERENCE DES EXAMENTS
1er dan **2e dan**	UV1 et UV2	2 évaluateurs minimum, certifiés de niveau régional pour le grade postulé.	Au moins 1 session par ligue. Nombre de sessions déterminé en fonction de 2 paramètres : la durée du passage de grades et le nombre de licencié(e)s.	Régional ou interligue. Coordination assurée par la CORG. Territoires fixés par la CORG. Favoriser la proximité.	Examens traditionnels.
3e dan			Au moins 1 session par ligue ou interligue. Coordination assurée par la CORG.		
4e dan					
1er dan **au** **4e dan**	UV3	Corps arbitral validé par la CRA (Commission régionale d'arbitrage) et évaluateurs certifiés pour le grade postulé.	Au moins 1 session par ligue ou interligues. Nombre de sessions déterminé en fonction de 2 paramètres : la durée du passage de grades et le nombre de licencié(e)s.	Niveau Régional ou Interligue. La coordination est assurée par la CORG.	Pas de restriction. Ouverts aux licenciés des autres ligues.
5e dan **6e dan** **7e dan**	UV1 et UV2	3 évaluateurs certifiés de niveau national pour le grade postulé.	Minimum un passage dans la saison.	National	

2.4.3 - JIU-JITSU BRESILIEN

	UV CONCERNEES	COMPOSITION DU JURY ET NIVEAU DES EVALUATEURS	NOMBRE DE SESSIONS ANNUELLES	NIVEAU D'ORGANISATION	ORGANISATION TERRITORIALE : CADRE DE REFERENCE DES EXAMENTS
1er dan au 4e dan	UV1 et UV2	2 évaluateurs minimum, certifiés de niveau régional pour le grade postulé	Au moins 4 sessions réparties par le national. Coordination assurée par la CORG de la Région du passage.	Territoires fixés par le national. Favoriser la proximité en fonction des candidatures.	Examens traditionnels.
1er dan au 4e dan	UV3	Corps arbitral validé par la CRA (Commission régionale d'arbitrage) et évaluateurs certifiés pour le grade postulé.	Sessions organisées par ligue ou interligues. Nombre de sessions déterminé par la CORG en fonction de 2 paramètres : la durée du passage de grades et le nombre de licencié(e)s.	Niveau régional ou Interligue. La coordination est assurée au niveau de la CORG.	Pas de restriction. Ouverts aux autres licenciés des autres ligues.
5e dan au 7e dan	UV1 et UV2	3 évaluateurs certifiés de niveau national pour le grade postulé.	Passage organisé si une candidature est formulée.	National	

2.4.4 - JUJITSU CONTACT
Le nombre de sessions annuelles sera adapté suivant le nombre de candidatures.
La répartition territoriale et les UV accessibles par dan seront précisées en amont de chaque session.

2.4.5 - DISPOSITIFS SPECIFIQUES
2.4.5.1 - Dispositions particulières pour les sportifs inscrits sur listes ministérielles de haut-niveau catégorie élite, seniors, et collectifs nationaux rattachés à l'INSEP pour cette dernière catégorie :

• Mise en place de 3 sessions d'examens par saison sportive, selon les expressions de besoins.
• Les sportifs sont exemptés de l'UV2 Technique, de l'UV3 Efficacité et de l'UV4 Engagement personnel dans l'activité. Ces compétences étant reconnues comme acquises au regard de la qualité de leur parcours sportif, ayant permis l'inscription sur ces listes spécifiques de sportifs de haut-niveau.
• Le jury sera composé de trois juges haut gradés inscrits sur les listes nationales, désignés par le chargé de mission de la DTN auprès de la CSDGE.

Les sportifs inscrits sur ces listes ministérielles, peuvent bénéficier de promotion dans le grade, de par la reconnaissance des leurs compétences validées par leurs performances sportives internationales.
La liste de promotion des sportifs de haut-niveau, pour les grades du 1er au 5e dan est proposée par le DTN à la validation de la CSDGE.

2.4.5.2 - Dispositions particulières pour les judokas inscrits en structures du PPF, et/ou inscrits sur listes ministérielles de haut-niveau catégorie relève et espoirs.

• La CORG a la possibilité d'organiser des examens UV1 et UV2 à destination de ces publics, au sein de la structure du PPF pour l'ensemble des grades coordonnés par le CORG pour chaque discipline, soit du 1er au 4e dan en judo, et ju-jitsu traditionnel.

2.4.5.3 - Dispositions particulières s'appliquant aux judoka et ju-jitsuka de niveau international seniors.
• Dispositions applicables à toutes les disciplines du 1er au 5e dan :
La promotion des judokas et des jujitsukas de niveau continental, mondial et/ou olympique et paralympique, est proposée par le DTN à la CSDGE.
Elle concerne les sportifs en activité ou ayant arrêté leur carrière sportive.
Est considéré judoka ou jujitsuka de niveau continental, mondial et/ou olympique et paralympique tout judoka ou jujitsuka ayant combattu en individuel ou en équipes, dans le cadre d'une sélection officielle en équipe de France.

• Disposition d'accès au 6e dan des disciplines olympiques :
Les performances suivantes permettent la promotion au grade de 6e dan dans la discipline et dans le respect des âges planchers, et des conditions d'honorabilité au moment de la promotion, pour les performances suivantes :
- Champion du monde et/ou champion olympique et paralympique individuel judo.
- Podium mondial et/ou olympique et paralympique.
- Champion d'Europe ou triple médaillé européen.

Les judoka de niveau international, selon la définition posée plus avant, ne répondant pas aux critères ci-dessus, mais pouvant justifier d'un parcours d'entraineur de sportifs médaillés mondiaux et olympiques, sont éligibles à une promotion au grade de 6e dan, sur proposition du DTN.

• Disposition de promotion dans le grade des disciplines non-olympiques:
Pour les disciplines non olympiques, les performances mondiales, continentales et d'épreuves identifiés équivalentes aux jeux-olympiques pour ces disciplines (combat-games ou deaflympics) permettent l'accession au grade de 5e dan de la discipline.

• Dispositions d'accès aux hauts grades au-delà du 6e dan :
La réglementation générale de l'accession aux hauts grades et très hauts grades s'applique de la même façon pour l'ensemble des candidats. Il n'existe pas de dispositions particulières pour les sportifs de haut-niveau, ou anciens sportifs de haut-niveau.

2.5 - RELATION GRADE – CHAMPIONNAT

2.5.1 - Définition
La Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents de la FFJDA donne la possibilité aux compétiteurs, masculins et féminins, à partir de la ceinture marron, de comptabiliser les valeurs marquées par le combattant équivalentes à 7 points et à 10 points par combat victorieux. Ces points seront comptés pour le passage au grade supérieur et s'ajouteront à ceux acquis en shiai/test efficacité.

Les points ne pourront être comptabilisés pour l'accession au grade supérieur qu'après la date d'homologation du grade précédent, dans les mêmes conditions que pour les animations sportives organisées pour les shiai.

2.5.2 - Conditions d'accès
Tous ont accès à la RGC dès l'homologation du grade précédent à partir des cadet(te)s.
Cf. tableau synoptique pour l'UV3.

2.5.3 - Compétitions appliquant la relation grade – championnat
Cf. listes de référence FFJDA établies par discipline.

• Toute compétition du projet Ligue ayant fait l'objet d'une autorisation de bénéficier de la relation grade championnat par la CSDGE de la FFJDA.
• Championnats nationaux des fédérations multisports, affinitaires et universitaires agréées, militaires (niveau national uniquement).
• Championnats régionaux de la FSGT et interrégionaux de la FFSU ayant fait l'objet d'une autorisation de bénéficier de la relation grade – championnat par la CSDGE de la FFJDA.

2.5.4 - Attributions de points
Un combattant totalisant au moins 5 victoires consécutives et au minimum 44 points au cours d'une même compétition obtient l'UV3 efficacité.
Seules seront comptabilisées les valeurs marquées par le combattant équivalentes à 10 points et à 7 points par combat victorieux. Elles seront comptabilisées uniquement sur grades équivalents ou supérieurs.
Les points marqués lors du golden score ou combat additionnel seront comptabilisés.
Les combats de barrage ne seront, quant à eux, pas comptabilisés dans le cadre de la relation grade – championnat.
Les pénalités ne seront pas prises en compte pour l'attribution de points.
Si un combattant est sanctionné par hansoku-make ou disqualification, son adversaire garde le bénéfice des points, s'il a marqué un équivalent de 7 points.

Précisions pour la comptabilisation des points en judo :
Victoire par ippon : 10 points.
Victoire par 1 waza-ari : 7 points.
Victoire par waza-ari-awazate-ippon : 10 points.

Précisions pour la comptabilisation des points en jujitsu fighting :
Victoire par full ippon (1 ippon dans chacune des 3 parties) : 10 points.
Victoire avec 1 ippon marqué dans 2 secteurs différents : 7 points.

Précisions pour la comptabilisation des points en Jiu-Jitsu Brésilien :
Victoire par soumission par clé, par étranglement ou par compression : 10 points.
Victoire par un écart d'au moins 7 points : 7 points.

Précisions pour la comptabilisation des points en jujitsu contact :
Victoire avant la limite (par soumission, domination technique ou arrêt de l'arbitre) ou par décision unanime des juges : 10 points.
Victoire par décision partagée : 7 points.

En cas d'abandon lors d'une compétition, les résultats des combats précédant cet abandon seront pris en compte pour la relation grade-championnat.

2.6 - SHIAI / TESTS EFFICACITE : REGLEMENTATION GENERALE

2.6.1 - Conditions d'accès aux shiai / tests efficacité

Tous ont accès aux tests shiai dès l'homologation du grade précédent à partir des cadet(te)s.
Précision pour l'âge de la catégorie identifiée « vétérans » en shiai et tests d'efficacité : 40 ans.

Constitution des poules :
Elles seront constituées prioritairement avec des groupes de poids les plus homogènes possibles suite à une pesée en judogi.

Pour le judo, les cadets pourront être dispatchés, en fonction du nombre de participants, comme suit :
- Soit cadets 1 / 2 / 3.
- Soit cadets 2 / 3 et juniors.
- Soit cadets 3 et juniors / seniors.

Pour le jujitsu traditionnel et le Jiu-Jitsu Brésilien, les U18 pourront combattre avec les U21 et les U21 pourront combattre avec les Adultes.
Pour le jujitsu contact : Pas de sur-classement d'âge.

Dans le cas de poules où il ne peut être proposé 5 combats à chaque compétiteur, l'organisateur peut proposer des combats avec des compétiteurs de poules différentes à condition de ne pas dépasser 5 combats par compétiteur.
En cas de différences de poids ou pour tout autre raison, les combattants sont libres de ne pas faire le combat proposé.
L'organisateur ne peut être tenu pour responsable dans le cas où un combattant ne peut pas faire ses 5 combats par shiai.
En aucun cas un combat manquant ne peut être rattrapé sur une autre manifestation.

2.6.2 - Formule de compétition

En poules, avec application du principe des 5 combats maximum par test.
Pour les vétérans, choix de participation avec les combattants eux-mêmes vétérans ou non.

Formule exceptionnelle de compétition :
Après un constat de terrain, particulièrement dans les DROM-COM, la Corse, tout autre aménagement à la présente réglementation, devra faire l'objet d'un accord préalable de la Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents de la FFJDA.

En cas de difficulté dans la composition des poules, plus spécifiquement chez les féminines, la CORG a la possibilité de déroger au regroupement par grade (exemple : 2e dan avec 3e dan, 3e dan avec 4e dan).
Les ceintures marron ne peuvent pas être intégrées dans les poules de ceintures noires.

Durée des combats :
- Judo : 2 minutes.
- Jujitsu traditionnel : 2 minutes.
- Jiu-Jitsu Brésilien : 3 minutes.
- Jujitsu contact : 3 minutes.

Temps de récupération :
2 minutes entre chaque combat.

Pas de formule type golden score, combat additionnel, avantage décisif ou décision.
Egalité (hiki-wake) possible.

Les pénalités seront données essentiellement pour les cas d'attitude négative, tout geste contraire à l'esprit sportif ou enjeu de sécurité.

Constitution des poules et comptabilisation des points :
De façon générale, des poules de même grade sont constituées.

Pour le cas exceptionnel où des poules de grades différents seraient constituées, les points obtenus seront les mêmes que pour des poules de même grade.

La comptabilisation des points en shiai/test efficacité est identique à celle de la relation grade – championnat.
- Un combattant totalisant au moins 5 victoires consécutives et au minimum 44 points au cours d'une même animation obtient son test.
- Un combattant ayant terminé son test doit sortir de la poule.
- Les points acquis dans le cadre de la relation grade – championnat s'ajoutent et peuvent être cumulés.

3 – CONTENU DES EXAMENS DE GRADE

3.1 - PRINCIPES COMMUNS AUX GRADES

Tous les grades du 1er au 7e dan judo, jujitsu traditionnel, jiu-jitsu brésilien, jujitsu contact ont la même structuration par unités de valeur (UV) et des contenus par UV avec un même niveau d'exigence :
- UV1 : Kata/Epreuve imposée.
- UV2 : Epreuve technique.
- UV3 : Epreuve d'efficacité.
- UV 4 : Engagement personnel dans le développement de l'activité.

L'ordre de présentation des épreuves est laissé au libre choix du candidat.

3.1.1 - UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité:

Pour l'ensemble des grades du 1er au 4e dan judo, jujitsu traditionnel, jiu-jitsu brésilien, jujitsu contact, les épreuves de l'UV4 sont identiques.

Le candidat doit effectuer une demi-journée de stage ou une demi-journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre pour les grades de 1er et 2e dan, et une journée de stage de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre pour les grades de 3e et 4e dan.

Equivalences :
- Commissaire sportif ou arbitre départemental en activité.
- Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

Principe de transversalité :
Une UV4 acquise pour un même dan (du 1er dan au 4e dan) est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

3.1.2 - Année de référence :

Les âges planchers des textes officiels sont définis en référence à l'année de naissance correspondant au 1er janvier de la saison en cours. Exemple : Pour la saison 2026-2027, les individus de 40 ans correspondent aux individus nés en 1987.

3.2 - TABLEAU DES CONDITIONS DE PRESENTATION ET D'HOMOLOGATION

Pour la période du 01/09/2026 au 31/08/2027

	Conditions d'âge pour la présentation	Délai minimum dans le grade précédent pour la présentation	Conditions d'âge pour l'homologation	Délai minimum dans le grade précédent pour l'homologation
1er dan	2012 ou avant	Présentation possible aux épreuves du 1er dan dès l'homologation de la ceinture marron	Homologation possible au minimum à 15 ans révolus	1 an de ceinture marron
2e dan	15 ans révolus	Présentation possible aux épreuves du 2e dan dès l'homologation du 1er dan	Homologation possible au minimum à 17 ans révolus	1 an de ceinture noire 1er dan
3e dan	17 ans révolus	Présentation possible aux épreuves du 3e dan dès l'homologation du 2e dan	Homologation possible au minimum à 20 ans révolus	1 an de ceinture noire 2e dan
4e dan	20 ans révolus	Présentation possible aux épreuves du 4e dan dès l'homologation du 3e dan	Homologation possible au minimum à 24 ans révolus	2 ans de ceinture noire 3e dan
5e dan	29 ans révolus	Présentation possible aux épreuves du 5e dan dès l'homologation du 4e dan		3 ans de ceinture noire 4e dan
6e dan	40 ans révolus	Présentation possible aux épreuves du 6e dan dès l'homologation du 5e dan		4 ans de ceinture noire 5e dan
7e dan	53 ans révolus	Présentation possible aux épreuves du 7e dan dès l'homologation du 6e dan		13 ans de ceinture noire 6e dan

3.3 - CONTENU DES EXAMENS DE GRADES JUDO

3.3.1 - CONTENU DU 1er DAN JUDO - SHODAN

UV 1 – KATA
Le candidat présente les 3 premières séries du nage-no-kata dans le rôle de tori et 1 série choisie par le jury dans le rôle de uke.
Les candidats âgés de 40 ans et plus sont exemptés du rôle de uke.
Equivalence : podiums des championnats de France kata (demandé à l'examen).

UV 2 – TECHNIQUE
Le candidat présente 6 techniques en nage-waza et 4 techniques en ne-waza, choisies par le jury et issues de l'annexe 1.
Les techniques de nage-waza devront être démontrées en déplacement.
En ne-waza, les techniques devront être démontrées en situation d'étude (exemples : renversement, position quadrupédique).
1 méconnaissance dans chacun des deux domaines est acceptée.
Durée de l'épreuve : 5 minutes maximum.
Modalités : pour les techniques en nage-waza et ne-waza, le jury impose des techniques qui couvriront l'ensemble des familles.

UV 3 – EFFICACITE
Le candidat devra justifier :

• 1re option : Efficacité sportive
Cumul de 100 points en relation grade–championnat judo ou en shiai / test d'efficacité judo sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par ippon (10 points) ou waza-ari (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

• 2e option : Efficacité combinée
A) 20 points en shiai / test d'efficacité judo et/ou relation grade–championnat judo. Les candidats âgés de 40 ans et plus sont dispensés de cette partie.
B) Uchi-komi en déplacement d'une durée de 1'30'' sur 2 techniques différentes (1 sur avancée et 1 sur recul) et 2 exercices d'application de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko de 2', en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.
Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité
Le candidat doit effectuer 1/2 journée de stage ou 1/2 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

Equivalences :
Commissaire sportif départemental ou arbitre départemental en activité.
Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

Principe de transversalité :
Une UV4 acquise pour le 1er dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

3.3.2 - CONTENU DU 2e DAN JUDO - NIDAN

UV 1 – KATA
Le candidat présente les 5 séries du nage-no-kata dans le rôle de tori.
Equivalence : podiums des championnats de France kata (demandé à l'examen).

UV 2 – TECHNIQUE
Le candidat démontre 1 technique en nage-waza et 1 technique en ne-waza de son choix. Durée : entre 3 minutes minimum et 4 minutes maximum.
Le candidat démontre, après tirage au sort, 6 techniques en nage-waza et 3 techniques en ne-waza issues de l'annexe 1.
Ces techniques tirées au sort seront différentes de celles choisies par le candidat.
Durée : 5 minutes maximum.
Les techniques de nage-waza devront être démontrées dans un contexte dynamique (déplacements, enchaînements).
En ne-waza, les techniques devront être démontrées en situation d'étude (exemples : renversement, position quadrupédique).
Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 3 – EFFICACITE
Le candidat devra justifier :

• 1re option : Efficacité sportive
Cumul de 100 points en relation grade–championnat judo ou en shiai / test d'efficacité judo sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par ippon (10 points) ou waza-ari (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

• 2e option : Efficacité combinée
A) 20 points en shiai / test d'efficacité judo et/ou relation grade–championnat judo. Les candidats âgés de 40 ans et plus sont dispensés de cette partie.
B) Uchi-komi en déplacement d'une durée de 1'30'' sur 2 techniques différentes, nage-komi en déplacement et 2 exercices d'application de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko de 2', en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.
Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1/2 journée de stage ou 1/2 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

Equivalences :
Commissaire sportif départemental ou arbitre départemental en activité.
Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

Principe de transversalité :
Une UV4 acquise pour le 2e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

3.3.3 - CONTENU DU 3e DAN JUDO - SANDAN

UV 1 – KATA
Le candidat présente le katame-no-kata dans le rôle de tori.
Equivalence : podiums des championnats de France kata (demandé à l'examen).

UV 2 – TECHNIQUE
Le candidat démontre 3 techniques de son choix en nage-waza (durée : 3 minutes minimum) et 2 techniques de son choix en ne-waza (durée : 3 minutes minimum).
Durée : 8 minutes maximum.
Les techniques en nage-waza devront être démontrées dans des directions différentes et dans un contexte dynamique (déplacements, enchaînements).
Les techniques en ne-waza, devront être démontrées à partir de situations de combat.

Le candidat démontre 5 techniques issues de l'annexe 1, choisies par le jury : 3 techniques en nage-waza et 2 techniques en ne-waza.
Durée : 5 minutes maximum.

Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves

UV 3 – EFFICACITE

Le candidat devra justifier :

• 1re option : Efficacité sportive
Cumul de 100 points en relation grade–championnat judo ou en shiai / test d'efficacité judo sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par ippon (10 points) ou waza-ari (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

• 2e option : Efficacité combinée
A) 20 points en shiai / test d'efficacité judo et/ou relation grade–championnat judo. Les candidats âgés de 40 ans et plus sont dispensés de cette partie.
B) Uchi-komi de 1' maximum sur 3 techniques différentes, nage-komi de 1' maximum sur 2 techniques différentes et 2 exercices d'application de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko de 2' maximum, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.
Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité
Le candidat doit effectuer 1 journée de stage ou 1 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

Equivalences :
Commissaire sportif ou arbitre départemental en activité.
Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

Principe de transversalité :
Une UV4 acquise pour le 3e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

3.3.4 - CONTENU DU 4e DAN JUDO - YONDAN

UV 1 – KATA
Le candidat présente le ju-no-kata dans le rôle de tori.

UV 2 – TECHNIQUE
Epreuve 1 :
Le candidat démontre le Go-No-Sen (exercice de contre prise) dans le rôle de Tori

Epreuve 2 :
Le candidat démontre son tokui-waza en nage-waza : opportunités, séquences tactiques, liaisons debout–sol.
Durée : 3 minutes.

Epreuve 3 :
Le candidat démontre son tokui-waza en ne-waza.
Durée : 2 minutes.

Les épreuves sont aménagées de façon à ce que le candidat puisse avoir les temps de pause nécessaire à la récupération entre chaque épreuve.

Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 3 épreuves.

UV 3 – EFFICACITE
Le candidat devra justifier :

• 1re option : Efficacité sportive
Cumul de 100 points en relation grade–championnat judo ou en shiai / test d'efficacité judo sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par ippon (10 points) ou waza-ari (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

• 2e option : Efficacité combinée
A) 20 points en shiai / test d'efficacité judo et/ou relation grade–championnat judo. Les candidats âgés de 40 ans et plus sont dispensés de cette partie.
B) Acquis techniques dans les exercices de uchi-komi, nage-komi, kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.
Durée : 10 minutes maximum.
Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité
Le candidat doit effectuer 1 journée de stage ou 1 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

Equivalences :
Commissaire sportif départemental ou arbitre départemental en activité.
Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

Principe de transversalité :
Une UV4 acquise pour le 4e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

3.3.5 - CONTENU DU 5e DAN JUDO - GODAN

Conditions de présentation ;
Les conditions de présentation doivent être remplies en référence à la date d'homologation du grade précédent. La candidature est à envoyer à la CODG de rattachement dans les délais fixés par le calendrier des examens.

Les formulaires de candidature signés par la CODG et la CORG doivent être envoyés par mail à l'adresse grade@ffjudo.com

Critères de présentation :
Tous les candidats devront justifier d'un titre ou fonction d'une durée minimum de 4 ans dans les domaines de l'activité judo suivants :
• Être ou avoir été membre de commission technique départementale.
• Être ou avoir été membre de l'équipe technique régionale.
• Être ou avoir été juge/évaluateur régional.
• Être ou avoir été élu d'un organe dirigeant de niveau départemental ou régional.
• Être ou avoir été conseiller technique.
• Être ou avoir été arbitre ou commissaire sportif régional minimum.
• Être compétiteur ayant participé à un championnat de France individuel seniors judo ou équivalent (honneur, excellence, 1re division, 2e division, championnat de France FFSU, championnat de France militaire, championnat de France FSGT).

Ou depuis le dernier grade obtenu :
• Être enseignant en exercice et justifier de participations aux sessions de formations continues nationales organisées par la FFJDA pour une durée de 28 heures minimum, ou toutes autres formations continues fédérales pour une durée de 56 heures minimum.

Toutefois, les postulants ne remplissant pas les critères ci-dessus ont la possibilité de demander une dérogation auprès de la CSDGE.

Examen :
L'examen consiste en une prestation personnelle au cours de laquelle les candidats devront démontrer leur connaissance des différentes formes d'expression du judo.

La prestation globale comprend deux UV. Les candidats ont la possibilité de ne se présenter qu'à une seule UV ou à la totalité de l'épreuve à l'examen.

UV 1 : KATA
Le candidat présente le kime-no-kata dans le rôle de tori.
Par dérogation, le ju-no-kata sera demandé pour les candidats ayant obtenu le 4e dan avec le précédent règlement des grades.

UV 2 : JUDO DEBOUT ET SOL (NAGE-WAZA / NE-WAZA)

Le candidat présentera en travail debout et sol, tout ou partie de son système d'attaque et tout ou partie de son système de défense, sur une durée minimum de 15 minutes et de 20 minutes maximum (avec 5 minutes minimum pour chaque partie).

La démonstration devra être organisée selon un plan clair et précis et fera apparaître les principes généraux qui organisent l'ensemble de la démonstration et au choix du candidat :
• Les points-clés des principales techniques retenues.
• Le kumi-kata et les postures.
• Les opportunités, les séquences tactiques, etc.

Pour l'ensemble de sa prestation, le candidat doit mettre en évidence la qualité des connaissances et les savoirs faire techniques permettant de percevoir l'efficacité, de préférence à la réalisation de trop nombreuses techniques.

Un document écrit relatant le détail de la prestation devra être adressé à la CSDGE de la FFJDA. Ce dossier de prestation devra être envoyé numériquement sous format PDF et par mail à grade@ffjudo.com) 1 mois avant la date de l'examen. 2 exemplaires papier seront à remettre au jury le jour de l'examen.

Ce document devra inclure une présentation succincte du candidat (état civil, âge, région d'appartenance, activités et parcours en judo) qui devra être placée en début de document.

Jugement :
Chaque jury est composé de 3 évaluateurs minimum, titulaires du grade de 6e dan minimum, certifiés du niveau N5.
Est déclaré admis à une UV, tout candidat obtenant l'unanimité du jury à l'UV présentée.

3.3.6 - CONTENU DU 6e DAN JUDO - ROKUDAN

Conditions de présentation :
Les conditions de présentation doivent être remplies en référence à la date d'homologation du grade précédent. La candidature est à envoyer à la CODG de rattachement dans les délais fixés par le calendrier des examens.

Les formulaires de candidature signés par la CODG et la CORG doivent être envoyés par mail à l'adresse grade@ffjudo.com

Critères de présentation :

Tous les candidats devront justifier d'une ancienneté de 25 ans de ceinture noire et au moins 2 titres ou fonctions d'une durée minimum de 4 ans dans les domaines de l'activité judo suivants :
• Être ou avoir été membre de commission technique départementale.
• Être ou avoir été membre de l'équipe technique régionale.
• Être ou avoir été juge régional.
• Être ou avoir été élu d'un organe dirigeant de niveau départemental ou régional.
• Être ou avoir été conseiller technique.
• Être ou avoir été arbitre ou commissaire sportif régional minimum.
• Être compétiteur ayant participé à un championnat de France individuel seniors judo ou équivalent (honneur, excellence, 1re division, 2e division, championnat de France FFSU, championnat de France militaire, championnat de France FSGT).

Ou depuis le dernier grade obtenu :
• Être enseignant en exercice et justifier de participations aux sessions de formations continues nationales organisées par la FFJDA pour une durée de 28 heures minimum, ou toutes autres formations continues fédérales pour une durée de 56 heures minimum.

Toutefois, les postulants ne remplissant pas les critères ci-dessus ont la possibilité de demander une dérogation auprès de la CSDGE.

Examen :
L'examen consiste en une prestation personnelle au cours de laquelle les candidats devront démontrer leur connaissance des différentes formes d'expression du judo.

La prestation globale comprend deux UV. Les candidats ont la possibilité de ne se présenter qu'à un seul UV ou à la totalité de l'épreuve à l'examen.

UV1 – KATA
Le candidat présente le koshiki-no-kata « formes anciennes » avec respect du cérémonial et exécution en totalité dans le rôle de tori.

UV2 – PRESTATION TECHNIQUE EN NAGE-WAZA ET NE-WAZA
Le candidat choisit 1 ou 2 secteurs parmi le nage-waza et le ne-waza, Si le candidat choisit 2 secteurs, ceux-ci devront être liés entre eux de façon cohérente.
La prestation technique doit durer de 15 minutes minimum à 20 minutes maximum, temps de repos compris.

La prestation sera suivie d'un entretien de 10 minutes maximum au cours duquel le candidat devra argumenter ses choix, la logique de sa prestation et la liaison entre les différentes formes d'expression. Le jury sera à même de poser des questions complémentaires.

Pour le travail en nage-waza en ne-waza, le candidat doit mettre en évidence la qualité de ses connaissances techniques, l'efficacité et la réalité du judo pratiqué, paramètres indispensables au rayonnement d'un 6e dan, de préférence à la réalisation de trop nombreuses techniques,

Le candidat peut expliquer éventuellement les démonstrations.

Un document écrit relatant le détail de la prestation devra être adressé à la CSDGE de la FFJDA. Ce dossier de prestation devra être envoyé numériquement sous format PDF et par mail à grade@ffjudo.com) 1 mois avant la date de l'examen. 2 exemplaires papier seront à remettre au jury le jour de l'examen.

Ce document devra inclure une présentation succincte du candidat (état civil, âge, région d'appartenance, activités et parcours en judo) qui devra être placée en début de document.

Ce document servira de guide et de support à l'entretien.

Une « fiche guide » de recommandations précisant les critères de jugement de l'examen du 6e dan est mise à disposition des candidats par la CSDGE.

Jugement :
Chaque jury est composé de 3 évaluateurs minimum, titulaires du grade de 7e dan minimum, certifiés du niveau N6.
Les membres du jury évaluent la prestation du candidat sur l'ensemble des épreuves passées.

Chaque évaluateur détermine un niveau de la prestation parmi les 3 niveaux suivants : « Excellent », « Bien », « Insuffisant ».
Le candidat est réputé reçu à l'UV lorsque qu'il obtient les niveaux « excellent » ou « bien » à l'unanimité des évaluateurs.

Mentions :
Il est créé 2 mentions, qui ne peuvent être attribuées que dans la mesure où le candidat présente l'ensemble de l'épreuve UV1 et UV2 lors du même examen.
• La mention « excellent » qui s'obtient par 3 appréciations « excellent ».
• La mention « très bien » qui s'obtient par 2 appréciations « excellent » et 1 « bien ».

3.3.7 - CONTENU DU 7e DAN JUDO – NANADAN

Conditions de présentation ;
Les conditions de présentation doivent être remplies en référence à la date d'homologation du grade précédent. La candidature est à envoyer à la CODG de rattachement dans les délais fixés par le calendrier des examens.

Les formulaires de candidature signés par la CODG et la CORG doivent être envoyés par mail à l'adresse grade@ffjudo.com

Le judoka candidat au 7e dan doit être une figure emblématique de sa région et doit répondre aux critères de présentation.

Critères de présentation :

- Justifier d'un niveau sportif national judo seniors ou championnat équivalent (honneur, excellence, 1re division, 2e division, championnat de France FFSU, championnat de France militaire, championnat de France FSGT).
- Être toujours impliqué dans le judo dans la durée (entraide et prospérité mutuelle, transmission) au niveau régional minimum parmi les critères de présentation du 6e dan.
- Justifier d'une expérience d'au moins une olympiade au niveau national en tant que : arbitre, dirigeant au sein d'un organisme territorial délégataire, formateur régional ou national, entraîneur national, membre de l'encadrement technique.
- Justifier d'une expérience d'au moins une olympiade au niveau national en tant que : arbitre, dirigeant au sein d'un organisme territorial délégataire, formateur régional ou national, entraîneur national, membre de l'encadrement technique.

Ou justifier d'au moins 3 expériences parmi celles visées aux critères de présentation du 6e dan.

Toutefois, les postulants ne remplissant pas les critères ci-dessus ont la possibilité de demander une dérogation auprès de la CSDGE.

Examen :
Il comprend deux UV. Les candidats ont la possibilité de ne se présenter qu'à un seul UV ou à la totalité de l'épreuve à l'examen.

L'examen consiste en une prestation personnelle d'une durée totale comprise entre 30 et 40 minutes comprenant une prestation technique sur le tatami suivie d'un entretien avec le jury.

UV 1 – KATA

Le candidat présente l'itsutsu-no-kata dans le rôle de tori.

UV2 - Prestation technique et Entretien

Le candidat présente une partie technique libre de nature pédagogique (à l'attention des ceintures noires) d'une durée comprise entre 15 minutes minimum et 20 minutes maximum, temps de repos compris.

Le candidat explique ensuite ses démonstrations au cours d'un entretien avec le jury d'une durée de 10 minutes minimum à 15 minutes maximum.

Un document écrit relatant le détail de la prestation devra être adressé à la CSDGE de la FFJDA. Ce dossier de prestation devra être envoyé numériquement sous format PDF et par mail à grade@ffjudo.com) 1 mois avant la date de l'examen. 2 exemplaires papier seront à remettre au jury le jour de l'examen.

Jugement :
Chaque jury est composé de 3 évaluateurs titulaires du 7e dan minimum, et certifiés du niveau N7.

Chaque évaluateur détermine un niveau à la prestation parmi les trois niveaux suivants : « Excellent », « Bien », « Insuffisant ».
Le candidat est réputé reçu à l'UV lorsque qu'il obtient les niveaux « excellent » ou « bien » à l'unanimité des évaluateurs.

Mentions :
Il est créé 2 mentions, qui ne peuvent être attribuées que dans la mesure où le candidat présente l'ensemble de l'épreuve UV1 et UV2 lors du même examen.
- La mention « excellent » qui s'obtient par 3 appréciations « excellent ».
- La mention « très bien » qui s'obtient par 2 appréciations « excellent » et 1 « bien ».

3.3.8 - MODALITES D'ACCES AU 8e DAN JUDO – HACHIDAN

Conditions d'éligibilité :
Chaque année, le comité des Très Hauts Grades étudiera les dossiers des 7es dans pouvant justifier d'au moins 13 années d'ancienneté dans le grade de 7e dan, en vue d'une nomination au 8e dan.

Tous les dossiers des 7es dans seront étudiés à condition de pouvoir justifier :
- De 13 ans d'ancienneté dans le grade de 7e dan.
- D'un rayonnement d'un niveau national dans le déroulement de la carrière du judoka (carrière en général, ensemble du travail accompli, sur les services rendus pour la promotion du judo, sur la valeur d'exemple, et sur les références connues depuis l'obtention du grade précédent, tant sur le tapis ou les autres activités judo que dans la vie quotidienne).
- D'Être toujours impliqué dans le judo (entraide et prospérité mutuelle, transmission) et bénéficier d'une aura nationale.

Modalités d'étude des dossiers :
Le Comité des Hauts Grades propose alors à l'issue de cette étude une liste annuelle de 7es dans promouvables dans cette voie. Les propositions du Comité des Hauts Grades seront débattues en CSDGE qui devra se prononcer aux ¾ de ses membres présents pour valider cette nomination.
La nomination définitive sera soumise à la présentation d'une contribution personnelle.
L'homologation du grade ne sera effective qu'après la validation d'une contribution, authentifiée par le DTN ou le secrétaire général de la CSDGE.
Tout candidat doit donc soumettre une réflexion de fond (mémoire, essai, étude technique) d'une cinquantaine de pages. Le contenu doit être une œuvre originale visant à enrichir le patrimoine de notre discipline.
Les documents de type « Curriculum Vitae » ou simple énumération de titres et fonctions seront systématiquement rejetés.

3.3.9 - MODALITES D'ACCES AUX 9e DAN ET 10e DAN JUDO

Le Comité des Très Hauts Grades étudiera les dossiers des 8e dans et des 9e dans aux profils exceptionnels qui pourraient justifier l'accès aux très hauts grades de 9e dan et 10e dan.

Pour être promus, ils devront, dans le déroulement de leur carrière, justifier d'une notoriété d'exception reconnue par tous comme éminente dans tous les secteurs (sur le plan sportif, pédagogique et éthique).

Ces promotions devront être validées aux ¾ des membres présents de la CSDGE réunis en commission plénière.

3.4 - CONTENU DES EXAMENS DE GRADES JUJITSU TRADITIONNEL

3.4.1 - CONTENU DU 1er DAN JUJITSU TRADITIONNEL

UV 1 – KATA
Le candidat présente les 12 premières techniques du goshin-jitsu dans le rôle de tori et de uke.
Les candidats âgés de 40 ans et plus sont exemptés du rôle de uke.

UV 2 – TECHNIQUE
Le candidat démontre 10 techniques issues de l'annexe de la progression française de jujitsu traditionnel choisies par le jury.
Deux méconnaissances seront acceptées.
Durée de l'épreuve : 5 minutes maximum.

UV 3 – EFFICACITE
Le candidat devra justifier :

• 1re option : Efficacité sportive
Cumul de 100 points en relation grade–championnat jujitsu fighting ou en shiai / test d'efficacité jujitsu fighting sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par full ippon (10 points) ou 2 parties validées par ippon (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

• 2e option : Efficacité combinée
A) 20 points en shiai / test d'efficacité jujitsu fighting et/ou relation grade–championnat jujitsu fighting. Les candidats âgés de 40 ans et plus sont dispensés de cette partie.
B) Exercices conventionnels : Uchi-komi en déplacement d'une durée de 1'30'' sur au moins 3 techniques différentes choisies en atemi-waza et/ou projection et/ou contrôle au sol et 2 exercices d'application de 2' de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve. Cette partie n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1/2 journée de stage ou 1/2 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

Equivalences :
Commissaire sportif départemental ou arbitre départemental en activité.
Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

Principe de transversalité :
Une UV4 acquise pour le 1er dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

3.4.2 - CONTENU DU 2e DAN JUJITSU TRADITIONNEL

UV 1 – KATA
Le candidat présente le goshin-jitsu en totalité dans le rôle de tori et de uke.
Les candidats âgés de 40 ans et plus ne présentent que le rôle de tori.

UV 2 – TECHNIQUE
Le candidat démontre 20 techniques issues de l'annexe de la progression française de jujitsu traditionnel choisies par le jury.
Deux méconnaissances seront acceptées.
Durée de l'épreuve : 5 minutes maximum.

UV 3 – EFFICACITE
• 1re option : Efficacité sportive
Cumul de 100 points en relation grade–championnat jujitsu fighting ou en shiai / test d'efficacité jujitsu fighting avec 5 victoires consécutives par full ippon (10 points) ou 2 parties validées par ippon (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

• 2e option : Efficacité combinée
A) 20 points en shiai / test d'efficacité jujitsu fighting et/ou relation grade–championnat jujitsu fighting. Les candidats âgés de 40 ans et plus sont dispensés de cette partie.
B) Exercices conventionnels : Uchi-komi en déplacement d'une durée de 1'30'' sur des enchainements avec au moins 2 techniques différentes choisies en atemi-waza et/ou projection et/ou contrôle au sol et 2 exercices d'application de 2' de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve. Cette partie n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité
Le candidat doit effectuer 1/2 journée de stage ou 1/2 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

Equivalences :
Commissaire sportif départemental ou arbitre départemental en activité.
Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

Principe de transversalité :
Une UV4 acquise pour le 2e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

3.4.3 - CONTENU DU 3e DAN JUJITSU TRADITIONNEL

UV 1 – FORME IMPOSEE
Le candidat présente des réponses libres sur les 3 séries des imposés issus du programme du Duo System :
• Série A – Attaques de préhension, d'étreinte et de blocage du cou.
• Série B – Coups de poing, coups de pied et d'attaque.
• Série C – Attaques avec armes.

UV 2 – TECHNIQUE
Le candidat démontre différents enchaînements à partir de 3 positions référencées de la progression française choisie par candidat (durée entre 3 et 6 minutes maximum) avec une finalisation au sol.
Le candidat démontre 6 techniques issues de l'annexe de la progression française de jujitsu traditionnel choisies par le jury.
Durée de l'épreuve : 9 minutes maximum
Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 3 – EFFICACITE
• 1re option : Efficacité sportive
Cumul de 100 points en relation grade–championnat jujitsu fighting ou en shiai / test d'efficacité jujitsu fighting sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par full ippon (10 points) ou 2 parties validées par ippon (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

• 2e option : Efficacité combinée
A) 20 points en shiai / test d'efficacité jujitsu fighting et/ou relation grade–championnat jujitsu fighting. Les candidats âgés de 40 ans et plus sont dispensés de cette partie.
B) Exercices conventionnels : Uchi-komi en déplacement d'une durée de 1' sur au moins 3 enchainements avec au moins 2 techniques différentes choisies en atemi-waza et/ou projection et/ou contrôle au sol et nage-komi de 1' maximum sur un enchainement de 2 techniques différentes (1 atemi + 1 projection) et 2 exercices d'application de 2' de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve. Cette partie n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité
Le candidat doit effectuer 1 journée de stage ou 1 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

Equivalences :
Commissaire sportif départemental ou arbitre départemental en activité.
Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

Principe de transversalité :
Une UV4 acquise pour le 3e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

3.4.4 - CONTENU DU 4e DAN JUJITSU TRADITIONNEL

UV 1 – FORME IMPOSEE

Le candidat présente des réponses libres sur les 3 séries des imposés issus du programme du Duo System :
- Série A – Attaques de préhension, d'étreinte et de blocage du cou.
- Série B – Coups de poing, coups de pied et d'attaque.
- Série C – Attaques avec armes.

Le candidat présente aussi 1 série issue des 20 attaques imposées selon la progression française de jujitsu.

UV 2 – TECHNIQUE

Le candidat démontre son système d'attaque.
Les candidats devront démontrer leur connaissance des différentes formes d'expression du jujitsu à partir de leur (s) tokui-waza de projection. Ce travail sera suivi par une présentation de leurs systèmes d'attaques au sol.

La durée maximale de l'ensemble de la démonstration est de 10 minutes répartie entre 5 minutes minimum en nage-waza et 3 minutes en Ne-Waza.

UV 3 – EFFICACITE

- 1re option : Efficacité sportive

Cumul de 100 points en relation grade–championnat jujitsu fighting ou en shiai / test d'efficacité jujitsu fighting sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par full ippon (10 points) ou 2 parties validées par ippon (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

- 2e option : Efficacité combinée

A) 20 points en shiai / test d'efficacité jujitsu fighting et/ou relation grade–championnat jujitsu fighting. Les candidats âgés de 40 ans et plus sont dispensés de cette partie.
B) Exercices conventionnels : Uchi-komi en déplacement d'une durée de 1' sur au moins 3 enchainements avec au moins 2 techniques différentes choisies en atemi-waza et/ou projection et/ou contrôle au sol et nage-komi de 1' maximum sur au moins 2 enchainements de 2 techniques différentes (1 atemi + 1 projection) et 2 exercices d'application de 2' de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve. Cette partie n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1 journée de stage ou 1 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

Equivalences :
Commissaire sportif départemental en activité.
Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

Principe de transversalité :
Une UV4 acquise pour le 4e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

3.4.5 - CONTENU DU 5e DAN JUJITSU TRADITIONNEL

Conditions de présentation :
Les conditions de présentation doivent être remplies en référence à la date d'homologation du grade précédent. La candidature est à envoyer à la CODG de rattachement dans les délais fixés par le calendrier des examens.

Les formulaires de candidature signés par la CODG et la CORG doivent être envoyés par mail à l'adresse grade@ffjudo.com

Critères de présentation :
Tous les candidats devront justifier d'un titre ou fonction d'une durée minimum de 4 ans dans les domaines de l'activité jujitsu suivants :
- Être ou avoir été membre de commission technique départementale.
- Être ou avoir été membre de l'équipe technique régionale.
- Être ou avoir été juge/évaluateur régional.
- Être ou avoir été élu d'un organe dirigeant de niveau départemental ou régional.
- Être ou avoir été conseiller technique.
- Être ou avoir été arbitre ou commissaire sportif régional minimum.
- Être compétiteur ayant participé à un championnat de France individuel seniors ju-jitsu.

Ou depuis le dernier grade obtenu :
- Être enseignant en exercice et justifier de participations aux sessions de formations continues nationales organisées par la FFJDA pour une durée de 28 heures minimum, ou toutes autres formations continues fédérales pour une durée de 56 heures minimum.

Toutefois, les postulants ne remplissant pas les critères ci-dessus ont la possibilité de demander une dérogation auprès de la CSDGE.

Examen :
L'examen consiste en une prestation personnelle au cours de laquelle les candidats devront démontrer leur connaissance des différentes formes d'expression du ju-jitsu.

La prestation globale comprend deux UV. Les candidats ont la possibilité de ne se présenter qu'à un seul UV ou à la totalité de l'épreuve à l'examen.

UV 1 : KATA

Le candidat présente le kime-no-kata dans le rôle de tori.
Par dérogation, le ju-no-kata sera demandé pour les candidats ayant obtenu le 4e dan avec le précédent règlement des grades.

UV 2 : EXPRESSION TECHNIQUE JU-JITSU DEBOUT ET SOL (NAGE-WAZA / NE-WAZA)

Les candidats devront démontrer leur connaissance des différentes formes d'expression du jujitsu.
Le candidat présentera en travail debout et sol, tout ou partie de son système d'attaque et tout ou partie de son système de défense.

La démonstration devra être organisée selon un plan clair et précis et fera apparaître les principes généraux qui organisent l'ensemble de la démonstration et au choix du candidat :
- Des techniques de défense mettant en œuvre l'ensemble des habiletés techniques fondamentales dans les différents contextes de la pratique (garde, saisies, postures, déplacements…).
- Des défenses et ripostes pertinentes adaptées aux situations d'attaques, couvrant l'ensemble des familles (atémis, clés, projections, liaisons debout-sol, contrôles au sol…), exécutées avec précision et vitesse.

Les armes utilisées pour la prestation sont limitées aux bâton long, bâton court, poignard et revolver.
La durée de l'ensemble de la démonstration doit être sur une durée de 10 minutes.

Pour l'ensemble de sa prestation, le candidat doit mettre en évidence la qualité des connaissances et les savoirs faire techniques permettant de percevoir l'efficacité, de préférence à la réalisation de trop nombreuses techniques.

Un document écrit relatant le détail de la prestation devra être adressé à la CSDGE de la FFJDA. Ce dossier de prestation devra être envoyé numériquement sous format PDF et par mail à grade@ffjudo.com) 1 mois avant la date de l'examen. 2 exemplaires papier seront à remettre au jury le jour de l'examen.

Ce document devra inclure une présentation succincte du candidat (état civil, âge, région d'appartenance, activités et parcours en jujitsu) qui devra être placée en début de document.

Jugement :
Chaque jury est composé de 3 évaluateurs minimum, titulaires du grade de 6e dan minimum, certifiés du niveau N5.
Est déclaré admis à une UV, tout candidat obtenant l'unanimité du jury à l'UV présentée.

3.4.6 - CONTENU DU 6e DAN JUJITSU TRADITIONNEL

Conditions de présentation :
Les conditions de présentation doivent être remplies en référence à la date d'homologation du grade précédent. La candidature est à envoyer à la CODG de rattachement dans les délais fixés par le calendrier des examens.

Les formulaires de candidature signés par la CODG et la CORG doivent être envoyés par mail à l'adresse grade@ffjudo.com

Critères de présentation :
Tous les candidats devront justifier d'une ancienneté de 25 ans de ceinture noire et au moins 2 titres ou fonctions d'une durée minimum de 4 ans dans les domaines de l'activité jujitsu suivants :
- Être ou avoir été membre de commission technique départementale.
- Être ou avoir été membre de l'équipe technique régionale.
- Être ou avoir été juge régional.
- Être ou avoir été élu d'un organe dirigeant de niveau départemental ou régional.
- Être ou avoir été conseiller technique.
- Être ou avoir été arbitre ou commissaire sportif régional minimum.
- Être compétiteur ayant participé à un championnat de France individuel seniors jujitsu.

Ou depuis le dernier grade obtenu :
- Être enseignant jujitsu en exercice.

Toutefois, les postulants ne remplissant pas les critères ci-dessus ont la possibilité de demander une dérogation auprès de la CSDGE. Cette décision sera assortie d'une augmentation du délai dans le grade précédent.

Examen :
L'examen consiste en une prestation personnelle au cours de laquelle les candidats devront démontrer leur connaissance des différentes formes d'expression du ju-jitsu.

La prestation globale comprend deux UV. Les candidats ont la possibilité de ne se présenter qu'à une seule UV ou à la totalité de l'épreuve à l'examen.

UV1 – KATA

Le candidat présente le koshiki-no-kata « formes anciennes » avec respect du cérémonial et exécution en totalité dans le rôle de tori.

UV2 – PRESTATION TECHNIQUE EN JU-JITSU

Les candidats devront démontrer leur expertise des différentes formes d'expression du jujitsu.
Le candidat présentera en travail debout et sol, tout ou partie de son système d'attaque et tout ou partie de son système de défense.

La démonstration devra être organisée selon un plan clair et précis et fera apparaître les principes généraux qui organisent l'ensemble de la démonstration et au choix du candidat :
- Des techniques liées à son système d'attaque mettant en œuvre l'ensemble des habiletés techniques fondamentales dans les différents contextes de la pratique (garde, saisies, postures, déplacements…).
- Des défenses et ripostes pertinentes adaptées aux situations d'attaques, couvrant l'ensemble des familles (atémis, clés, projections, liaisons debout-sol, contrôles au sol…), exécutées avec précision et vitesse dans un contexte de Self défense ou défense personnelle.

Les armes utilisées pour la prestation sont limitées aux bâton long, bâton court, poignard et revolver.

Pour l'ensemble de sa prestation, le candidat doit mettre en évidence la qualité des connaissances et les savoirs faire techniques permettant de percevoir l'efficacité, de préférence à la réalisation de trop nombreuses techniques.

La prestation technique doit durer de 15 minutes minimum à 20 minutes maximum (avec 5 minutes minimum pour chaque partie), temps de repos compris.

La prestation sera suivie d'un entretien de 10 minutes maximum au cours duquel le candidat devra argumenter ses choix, la logique de sa prestation et la liaison entre les différentes formes d'expression. Le jury sera à même de poser des questions complémentaires.

Un document écrit relatant le détail de la prestation devra être adressé à la CSDGE de la FFJDA. Ce dossier de prestation devra être envoyé numériquement sous format PDF et par mail à grade@ffjudo.com) 1 mois avant la date de l'examen. 2 exemplaires papier seront à remettre au jury le jour de l'examen.

Ce document devra inclure une présentation succincte du candidat (état civil, âge, région d'appartenance, activités et parcours en ju-jitsu) qui devra être placée en début de document.

Ce document servira de guide et de support à l'entretien.

Une « fiche guide » de recommandations précisant les critères de jugement de l'examen du 6e dan est mise à disposition des candidats par la CSDGE.

Jugement :
Chaque jury est composé de 3 évaluateurs minimum, titulaires du grade de 7e dan minimum, certifiés du niveau N6.
Les membres du jury évaluent la prestation du candidat sur l'ensemble des épreuves passées.

Chaque évaluateur détermine un niveau de la prestation parmi les 3 niveaux suivants : « Excellent », « Bien », « Insuffisant ».
Le candidat est réputé reçu à l'UV lorsque qu'il obtient les niveaux « excellent» ou « bien » à l'unanimité des évaluateurs.

Mentions :
Il est créé 2 mentions, qui ne peuvent être attribuées que dans la mesure où le candidat présente l'ensemble de l'épreuve UV1 et UV2 lors du même examen.
- La mention « excellent » qui s'obtient par 3 appréciations « excellent ».
- La mention « très bien » qui s'obtient par 2 appréciations « excellent » et 1 « bien ».

3.4.7 - CONTENU DU 7e DAN JUJITSU TRADITIONNEL

Conditions de présentation :
Les conditions de présentation doivent être remplies en référence à la date d'homologation du grade précédent. La candidature est à envoyer à la CODG de rattachement dans les délais fixés par le calendrier des examens.
Les formulaires de candidature signés par la CODG et la CORG doivent être envoyés par mail à l'adresse grade@ffjudo.com
Le judoka candidat au 7e dan doit être une figure emblématique de sa région et doit répondre aux critères de présentation.

Critères de présentation :
- Justifier d'un niveau sportif national ju-jitsu seniors ou championnat équivalent.
- Être toujours impliqué dans le ju-jitsu dans la durée (entraide et prospérité mutuelle, transmission) au niveau régional minimum parmi les critères de présentation du 6e dan.

• Justifier d'une expérience d'au moins une olympiade au niveau national en tant que : arbitre, dirigeant au sein d'un organisme territorial délégataire, formateur régional ou national, entraîneur national, membre de l'encadrement technique.
Ou justifier d'au moins 3 expériences parmi celles visées aux critères de présentation du 6e dan.
Toutefois, les postulants ne remplissant pas les critères ci-dessus ont la possibilité de demander une dérogation auprès de la CSDGE.

Examen :
L'examen comprend deux UV. Les candidats ont la possibilité de ne se présenter qu'à une seule UV ou à la totalité de l'épreuve à l'examen.

UV 1 – KATA
Le candidat présente l'itsutsu-no-kata dans le rôle de tori.

UV2 - Prestation technique et Entretien
Le candidat présente une partie technique libre de nature pédagogique (à l'attention des ceintures noires) d'une durée comprise entre 15 minutes minimum et 20 minutes maximum, temps de repos compris.

Le candidat explique ensuite ses démonstrations au cours d'un entretien avec le jury d'une durée de 10 minutes minimum à 15 minutes maximum.
Un document écrit relatant le détail de la prestation devra être adressé à la CSDGE de la FFJDA. Ce dossier de prestation devra être envoyé numériquement sous format PDF et par mail à grade@ffjudo.com) 1 mois avant la date de l'examen. 2 exemplaires papier seront à remettre au jury le jour de l'examen.

Jugement :
Chaque jury est composé de 3 évaluateurs titulaires du 7e dan minimum, et certifiés du niveau N7.
Chaque évaluateur détermine un niveau à la prestation parmi les trois niveaux suivants : « Excellent », « Bien », « Insuffisant ».
Le candidat est réputé reçu à l'UV lorsque qu'il obtient les niveaux « excellent » ou « bien » à l'unanimité des évaluateurs.

Mentions :
Il est créé 2 mentions, qui ne peuvent être attribuées que dans la mesure où le candidat présente l'ensemble de l'épreuve UV1 et UV2 lors du même examen.
• La mention « excellent » qui s'obtient par 3 appréciations « excellent ».
• La mention « très bien » qui s'obtient par 2 appréciations « excellent » et 1 « bien »

3.5 - CONTENU DES EXAMENS DE GRADES JIU-JITSU BRESILIEN

3.5.1 - CONTENU DU 1er DAN JIU-JITSU BRESILIEN

UV 1 - FORME IMPOSEE
Le candidat présente les 12 techniques de self défense soit la 1re série des imposées Jiu-Jitsu Brésilien.

UV 2 – TECHNIQUE
Le candidat démontre 10 techniques issues de l'annexe de la progression française de Jiu-Jitsu Brésilien choisies par le jury.
Deux méconnaissances seront acceptées.
Durée de l'épreuve : 5 minutes maximum.

UV 3 – EFFICACITE
• 1re option : Efficacité sportive
Cumul de 100 points en relation grade–championnat Jiu-Jitsu Brésilien ou en shiai / test d'efficacité Jiu-Jitsu Brésilien sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par soumission (10 points) ou avec un écart de 7 points (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

• 2e option : Efficacité combinée
A) 20 points en shiai / test d'efficacité Jiu-Jitsu Brésilien et/ou relation grade–championnat Jiu-Jitsu Brésilien. Les candidats âgés de 40 ans ou plus sont dispensés de cette partie.
B) Exercices conventionnels : Uchi-komi ou drill d'une durée de 1'30'' sur au moins 2 positions de bases différentes et 2 exercices d'application de 2 minutes de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko au sol, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.
Cette partie n'est pas fractionnable.
Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité
Le candidat doit effectuer 1/2 journée de stage ou 1/2 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

Equivalences :
Commissaire sportif départemental en activité.
Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

Principe de transversalité :
Une UV4 acquise pour le 1er dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en ju-jitsu contact.

3.5.2 - CONTENU DU 2e DAN JIU-JITSU BRESILIEN

UV 1 FORME IMPOSEE
Le candidat présente la 2e série des imposées Jiu-Jitsu Brésilien.

UV 2 – TECHNIQUE
Le candidat présente une démonstration d'une évolution à partir d'une position référencée de la progression française choisie par candidat.
Durée : entre 3 minutes minimum et 4 minutes maximum.

Le candidat démontre 10 techniques issues de l'annexe de la progression française de Jiu-Jitsu Brésilien choisies par le jury.
Deux méconnaissances seront acceptées.
Durée de l'épreuve : 5 minutes maximum.

Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 3 – EFFICACITE
• 1re option : Efficacité sportive
Cumul de 100 points en relation grade–championnat Jiu-Jitsu Brésilien ou en shiai / test d'efficacité Jiu-Jitsu Brésilien sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par soumission (10 points) ou avec un écart de 7 points (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

• 2e option : Efficacité combinée
A) 20 points en shiai / test d'efficacité Jiu-Jitsu Brésilien et/ou relation grade–championnat Jiu-Jitsu Brésilien. Les candidats âgés de 40 ans ou plus sont dispensés de cette partie.
B) Exercices conventionnels : Uchi-komi ou drill d'une durée de 2' sur au moins 3 positions de bases différentes et 2 exercices d'application de 2' de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko au sol, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.
Cette partie n'est pas fractionnable.
Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité
Le candidat doit effectuer 1/2 journée de stage ou 1/2 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

Equivalences :
Commissaire sportif départemental en activité.
Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

Principe de transversalité :
Une UV4 acquise pour le 2e dan est équivalente en judo, en ju-jitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en ju-jitsu contact.

3.5.3 - CONTENU DU 3e DAN JIU-JITSU BRESILIEN

UV 1 FORME IMPOSEE
Le candidat présente la 3e série des imposées Jiu-Jitsu Brésilien.

UV 2 – TECHNIQUE
Le candidat présente une démonstration d'une évolution à partir de 3 positions référencées de la progression française choisies par candidat.
Durée : entre 3 minutes minimum et 6 minutes maximum.

Le candidat démontre 6 techniques issues de l'annexe de la progression française de Jiu-Jitsu Brésilien choisies par le jury.
Durée de l'épreuve : 9 minutes maximum

Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 3 – EFFICACITE
• 1re option : Efficacité sportive
Cumul de 100 points en relation grade–championnat Jiu-Jitsu Brésilien ou en shiai / test d'efficacité Jiu-Jitsu Brésilien sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par soumission (10 points) ou avec un écart de 7 points (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

• 2e option : Efficacité combinée
A) 20 points en shiai / test d'efficacité Jiu-Jitsu Brésilien et/ou relation grade–championnat Jiu-Jitsu Brésilien. Les candidats âgés de 40 ans ou plus sont dispensés de cette partie.
B) Exercices conventionnels : Uchi-komi ou drill d'une durée de 2'30'' sur au moins 4 positions de bases différentes et 2 exercices d'application de 2' de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko au sol, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.
Cette partie n'est pas fractionnable.
Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité
Le candidat doit effectuer 1 journée de stage ou 1 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

Equivalences :
Commissaire sportif départemental en activité.
Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

Principe de transversalité :
Une UV4 acquise pour le 3e dan est équivalente en judo, en ju-jitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en ju-jitsu contact.

3.5.4 - CONTENU DU 4e DAN JIU-JITSU BRESILIEN

UV 1 FORME IMPOSEE
Le candidat présente la 4e série des imposées Jiu-Jitsu Brésilien.

UV 2 – TECHNIQUE
Le candidat démontre son système d'attaque.
La durée maximum de l'ensemble de la démonstration est de 10 minutes.

UV 3 – EFFICACITE
• 1re option : Efficacité sportive
Cumul de 100 points en relation grade–championnat Jiu-Jitsu Brésilien ou en shiai / test d'efficacité Jiu-Jitsu Brésilien sur plusieurs épreuves ou 5 victoires consécutives par soumission (10 points) ou avec un écart de 7 points (7 points) totalisant 44 points au minimum en 1 seule compétition.

• 2e option : Efficacité combinée
A) 20 points en shiai / test d'efficacité Ju-Jitsu Brésilien et/ou relation grade–championnat Ju-Jitsu Brésilien. Les candidats âgés de 40 ans ou plus sont dispensés de cette partie.
B) Exercices conventionnels : Uchi-komi ou drill d'une durée de 3'' sur au moins 4 positions de bases différentes et 2 exercices d'application de 2' de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko au sol, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.
Cette partie n'est pas fractionnable.
Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Le candidat doit effectuer 1 journée de stage ou 1 journée de mise en situation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

Equivalences :
Commissaire sportif départemental en activité.
Participants à la coupe du jeune officiel (arbitre et commissaire sportif).

La validation de l'UV4 sera effectuée par l'OTD. Les résultats devront être remontés sur l'extranet.

Principe de transversalité :
Une UV4 acquise pour le 4e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

3.5.5 - CONTENU DES 5e 6e 7e DANS JIU-JITSU BRESILIEN

3.5.5.1 - Préalable :
Actuellement, le plus haut grade en Jiu-Jitsu Brésilien est le 5e dan.
Une commission ad hoc de la CSDGE, en charge de l'évaluation de l'évolution des hauts grades en Jiu-jitsu brésilien, déterminera la nécessité de proposer des sessions de passage de hauts grades en ju-jitsu brésilien. Elle étudiera les dossiers des candidats aux profils exceptionnels qui pourraient justifier l'accès au 5e dan et aux dans supérieurs en fonction de leur expérience, de leur expertise et de leur ancienneté dans le grade précédent.

3.5.5.2 - Candidatures :
Les candidats devront, dans le déroulement de leur carrière, justifier d'une notoriété d'exception reconnue par tous comme éminente dans tous les secteurs (sur le plan sportif, pédagogique et éthique).
Ces candidatures seront proposées par la commission ad hoc, et devront être validées aux ¾ des membres présents de la CSDGE réunis en commission plénière.

3.5.5.3 - Pour le 5e dan :
Tout candidat devra présenter devant un comité d'experts désignés par la CSDGE une prestation technique personnelle couvrant différents aspects du Jiu-Jitsu Brésilien.
Un document écrit relatant le détail de la prestation devra être adressé à la CSDGE de la FFJDA. Ce dossier de prestation devra être envoyé numériquement sous format PDF et par mail à grade@ffjudo.com) 1 mois avant la date de l'examen. 2 exemplaires papier seront à remettre au jury le jour de l'examen.
Ce document devra inclure une présentation succincte du candidat (état civil, âge, région d'appartenance, activités et parcours en judo) qui devra être placée en début de document.
Ce document servira de guide et de support à l'entretien.

3.5.5.4 - Pour le 6e dan et le 7e dan :
L'homologation du grade ne sera effective qu'après une contribution, authentifiée par le DTN de la FFJDA.
Tout candidat doit donc soumettre une réflexion de fond (mémoire, essai, étude technique) d'une cinquantaine de pages. Le contenu doit être une œuvre originale visant à enrichir le patrimoine du Jiu-Jitsu Brésilien.
Les documents de type « Curriculum Vitae » ou simple énumération de titres et fonctions seront systématiquement rejetés.

3.6 - CONTENU DES EXAMENS DE GRADES JUJITSU CONTACT

3.6.1 - PROTOCOLE DE GRADE DU 1er AU 4e DAN JUJITSU CONTACT

Le protocole de grade du jujitsu contact structure la validation des compétences techniques, athlétiques et institutionnelles des pratiquants adultes (16 ans et plus) du 1er au 4e dan. Il s'organise autour de 4 Unités de Valeur (UV) complémentaires, chacune évaluant une dimension distincte de la maîtrise de la discipline.

Principe général :
Les 4 UV sont évaluées indépendamment. Chaque UV est capitalisable. Une UV validée reste acquise d'une session à l'autre. Le grade est attribué lorsque les 4 UV du niveau considéré sont validées.

Population concernée :
Ce protocole s'applique exclusivement aux pratiquants âgés de 16 ans et plus. L'intégralité du référentiel technique (192 techniques et situations issues des trois familles : pieds/poings, projections, ne-waza) est accessible à cette tranche d'âge.

3.6.2 - Vue d'ensemble des UV par grade :

UV	1er DAN	2e DAN	3e DAN	4e DAN
UV1 Formes imposées	Kihon (12 séquences fondamentales)	Renzoku (enchaînements en continuité)	Henka (défense et contre-attaque)	Kanzen (maîtrise des 3 distances)
UV2 Technique (tirage)	10 techniques niveau 1 (exécution correcte)	10 techniques niveau 2 (+ enchaînement)	10 techniques niveau 3 (+ adaptation)	10 techniques niveau 4 (maîtrise complète)
UV3 Efficacité	100 points	100 points	100 points	100 points
UV4 Engagement	Participation	Participation régulière	Implication	Responsabilité

Note UV3 : L'adversaire réglementaire en UV3 est obligatoirement titulaire du grade immédiatement inférieur à celui visé.

UV1 :
L'UV1 évalue la capacité du candidat à exécuter des formes codifiées, fixées au niveau national. Ces formes ne sont pas libres : elles sont définies, nommées et décrites dans le présent référentiel. Chaque dan possède sa propre forme, avec un objectif pédagogique distinct et des critères d'évaluation spécifiques.

Les formes sont exécutées avec un partenaire (uke) dont le niveau de résistance est précisé pour chaque dan. Tori et uke sont en garde emboitée selon le choix du candidat. Le jury évalue sur la base d'une grille nationale standardisée.

UV2 :
L'UV2 évalue la maîtrise individuelle des techniques de la nomenclature. Le jour de l'examen, un tirage au sort détermine les 10 techniques que le candidat devra exécuter, dans le respect d'une répartition imposée par famille.

Principe du tirage :
1. Chaque dan dispose d'une liste de techniques réparties en 3 familles : pieds/poings, projections, ne-waza.
2. Le tirage est effectué le jour J par le jury, en présence du candidat, depuis chaque famille séparément.
3. La répartition est fixe : 3 techniques pieds/poings + 3 projections + 4 ne-waza, soit un total de 10 techniques.
4. Le candidat dispose de 5 minutes de préparation mentale avant l'exécution.

2 méconnaissances seront acceptées.

UV 3 :
L'UV3 mesure l'efficacité martiale du candidat dans un contexte compétitif réel. Les points sont accumulés sur des combats officiels disputés contre des adversaires du grade immédiatement inférieur à celui visé. Il n'y a pas de limite de durée pour accumuler les points. L'UV3 est capitalisable dans le temps.

UV4 :
L'UV4 évalue la contribution du candidat à la vie et au développement du jujitsu contact, au-delà de la pratique personnelle. Elle traduit l'idée qu'un dan est porteur d'une responsabilité vis-à-vis de la communauté martiale, responsabilité qui croît avec le niveau.

3.6.3 - PROTOCOLE DE L'EPREUVE POUR LE 1er DAN JUJITSU CONTACT

UV 1 FORME IMPOSEE : KIHON – FONDAMENTAUX

Objectif :
Démontrer la maîtrise des fondamentaux du jujitsu contact dans leurs formes pures.

Structure de la forme :
La forme Kihon est composée de 13 séquences exécutées en continuité, chacune illustrant un principe fondamental du jujitsu contact. Elle couvre les 4 registres techniques de la discipline.

Niveau de résistance de uke :
Uke est statique-coopératif : il ne résiste pas activement mais offre une surface de travail réaliste (posture debout naturelle, garde fermée au sol).

Critères d'évaluation :

Critère	Pondération	Indicateurs
Exactitude technique	30%	Respect de la forme codifiée, positions clés correctes
Placement et équilibre	25%	Stabilité dans chaque séquence, appuis corrects
Stabilité de l'ensemble	25%	Pas d'interruption, continuité entre les séquences
Stabilité de l'ensemble	20%	Ordre des séquences, début et fin ritualisés

UV 2 – TECHNIQUE

Mode d'exécution :

Grades	Mode d'exécution	Description
1er dan	Statique coopératif	Uke offre une cible fixe et coopérative. Évaluation de l'exécution correcte.

Exigence :
Exécution correcte de la technique tirée, en mode statique coopératif.

Répartition du tirage :

Famille	Techniques au tirage	Techniques tirées	Total
Pieds / poings	10 disponibles	3 tirées	3
Projections	8 disponibles	3 tirées	3
Ne-waza	14 disponibles	4 tirées	4
TOTAL	32 techniques	10 tirées	10

UV 3 – EFFICACITE

Barème des points :

Résultat	Points	Condition	Validité
Victoire avant la limite (soumission) / domination technique / arrêt de l'arbitre)	10 points	Vs grade n-1	Illimitée
Décision unanime	10 points	Vs grade n-1	Illimitée
Décision partagée	7 points	Vs grade n-1	Illimitée

Le seuil de validation pour le 1er dan est de 100 points.

Règles et conditions :
· Adversaire réglementaire : obligatoirement titulaire du grade immédiatement inférieur à celui visé.
· Compétitions valides : tournois officiels reconnus par la fédération (championnats régionaux, nationaux, stages compétitifs labellisés).
· Capitalisation illimitée : les points ne se périment pas. Le candidat peut les accumuler sur plusieurs années.
· Traçabilité : chaque résultat doit être attesté par un document officiel (feuille de résultats signée, rapport du commissariat sportif).
· Pas de plafond de points par combat : plusieurs victoires lors d'un même tournoi s'additionnent.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Grades	Niveau d'exigence	Niveau d'exigence
1er dan	Participation	Présence à 1 stage fédéral ou 1 compétition officielle en tant que participant ou bénévole

Modes de validation détaillés :
• Présence documentée à au moins 1 stage fédéral jujitsu contact dans l'année de candidature.
• Ou participation bénévole à l'organisation d'une compétition officielle.
• Validation : attestation de présence signée par le responsable de l'événement.

Principe de transversalité :
Une UV4 acquise pour le 1er dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

3.6.4 - PROTOCOLE DE L'EPREUVE POUR LE 2e DAN JUJITSU CONTACT

UV 1 FORME IMPOSEE : RENZOKU – ENCHAINEMENT

Objectif :
Démontrer la fluidité et la capacité à enchaîner les actions sans rupture de rythme ni de placement.

Structure de la forme :
La forme Renzoku introduit le principe de continuité : chaque séquence découle naturellement de la précédente. L'accent est mis sur les combinaisons pieds-poings, les projections en continuité et les transitions immédiates vers le sol.

Niveau de résistance de uke :
Uke offre une résistance légère et réaliste : il maintient sa garde, avance naturellement, offre une légère tension dans les saisies. Il ne bloque pas activement mais n'est pas passif.

Critères d'évaluation :

Critère	Pondération	Indicateurs
Continuité	35%	Absence de pause entre les séquences, flux constant
Précision technique	30%	Chaque technique reste techniquement correcte dans le flux
Contrôle et placement	20%	Maintien de l'équilibre et du placement dans les transitions
Présence martiale	15%	Intention dans chaque geste, engagement corporel

UV 2 – TECHNIQUE
Exigence :
Exécution correcte + enchaînement vers une technique complémentaire de la nomenclature.
Les listes du 2e dan intègrent les techniques du 1er dan et ajoutent les techniques de niveau intermédiaire.

Mode d'exécution :

Grades	Mode d'exécution	Description
2e dan	Dynamique léger + enchaînement	Chaque technique est incluse dans une séquence. Uke offre une légère résistance.

Répartition du tirage :

Famille	Techniques au tirage	Techniques tirées	Total
Pieds / poings	13 disponibles	3 tirées	3
Projections	10 disponibles	3 tirées	3
Ne-waza	18 disponibles	4 tirées	4
TOTAL	41 techniques	10 tirées	10

UV 3 – EFFICACITE

Barème des points :

Résultat	Points	Condition	Validité
Victoire avant la limite (soumission) / domination technique / arrêt de l'arbitre)	10 points	Vs grade n-1	Illimitée
Décision unanime	10 points	Vs grade n-1	Illimitée
Décision partagée	7 points	Vs grade n-1	Illimitée

Le seuil de validation pour le 2e dan est de 100 points.

Règles et conditions :

· Adversaire réglementaire : obligatoirement titulaire du grade immédiatement inférieur à celui visé.
· Compétitions valides : tournois officiels reconnus par la fédération (championnats régionaux, nationaux, stages compétitifs labellisés).
· Capitalisation illimitée : les points ne se périment pas. Le candidat peut les accumuler sur plusieurs années.
· Traçabilité : chaque résultat doit être attesté par un document officiel (feuille de résultats signée, rapport du commissariat sportif).
· Pas de plafond de points par combat : plusieurs victoires lors d'un même tournoi s'additionnent.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Grades	Niveau d'exigence	Modes de validation
2e dan	Participation régulière	Participation active sur au moins 2 événements dans l'année (stages, compétitions, arbitrage, commissariat)

Modes de validation détaillés :

• Participation active à au moins 2 événements fédéraux dans l'année (stages, compétitions, journées de formation).
• Exercice du rôle de juge de chaise ou assistant-commissaire lors d'une compétition.
• Validation : attestations signées ou rapport du commissariat sportif.

Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 2e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

3.6.5 - PROTOCOLE DE L'EPREUVE POUR LE 3e DAN JUJITSU CONTACT

UV 1 FORME IMPOSEE : HENKA – ADAPTATION

Objectif :

Démontrer la capacité d'adaptation — répondre à une attaque, changer d'angle, contre-attaquer avec logique martiale.

Structure de la forme :

La forme Henka est la première forme interactive : uke initie les attaques. Le candidat (tori) doit répondre selon la forme codifiée. Le timing, la lecture de l'attaque et la crédibilité martiale sont au cœur de l'évaluation.

Niveau de résistance de uke :

Uke attaque avec intention réelle et vitesse modérée (70 % de l'intensité maximale). Les attaques sont codifiées mais exécutées avec authenticité.

Critères d'évaluation :

Critère	Pondération	Indicateurs
Timing	35%	Réponse placée au bon moment par rapport à l'attaque de uke
Crédibilité martiale	30%	L'ensemble est lisible et efficace comme combat réel
Maîtrise technique	25%	Chaque technique reste correcte sous contrainte de l'attaque
Adaptation (séq. 12)	10%	Pertinence et cohérence de la réponse choisie librement

UV 2 – TECHNIQUE

Exigence :

Exécution + adaptation à une variation de posture ou d'angle proposée par uke.

Les listes du 3e dan intègrent toutes les techniques des deux premiers dans et ajoutent les techniques avancées.

Mode d'exécution :

Grades	Mode d'exécution	Description
3e dan	Semi-résistant + adaptation	Uke propose une variation de posture ou de résistance. Le candidat doit adapter son entrée ou son angle.

Répartition du tirage :

Famille	Techniques au tirage	Techniques tirées	Total
Pieds / poings	11 disponibles	3 tirées	3
Projections	8 disponibles	3 tirées	3
Ne-waza	17 disponibles	4 tirées	4
TOTAL	36 techniques	10 tirées	10

UV 3 – EFFICACITE

Barème des points :

Résultat	Points	Condition	Validité
Victoire avant la limite (soumission) / domination technique / arrêt de l'arbitre)	10 points	Vs grade n-1	Illimitée
Décision unanime	10 points	Vs grade n-1	Illimitée
Décision partagée	7 points	Vs grade n-1	Illimitée

Le seuil de validation pour le 3e dan est de 100 points.

Règles et conditions :

· Adversaire réglementaire : obligatoirement titulaire du grade immédiatement inférieur à celui visé.
· Compétitions valides : tournois officiels reconnus par la fédération (championnats régionaux, nationaux, stages compétitifs labellisés).
· Capitalisation illimitée : les points ne se périment pas. Le candidat peut les accumuler sur plusieurs années.
· Traçabilité : chaque résultat doit être attesté par un document officiel (feuille de résultats signée, rapport du commissariat sportif).
· Pas de plafond de points par combat : plusieurs victoires lors d'un même tournoi s'additionnent.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Grades	Niveau d'exigence	Modes de validation
3e dan	Implication	Rôle actif : arbitre officiel, membre du commissariat sportif, formateur lors d'un stage fédéral, ou responsable d'organisation d'un événement

Modes de validation détaillés :
- Arbitre officiel certifié jujitsu contact (ou en cours de certification).
- Ou membre actif du commissariat sportif lors d'une compétition nationale ou régionale.
- Ou intervention en tant que formateur lors d'un stage fédéral (même partielle).
- Ou responsabilité d'organisation d'un événement labellisé (tournoi, stage régional).
- Validation : attestation de la commission technique nationale ou du directeur technique.

Principe de transversalité :
Une UV4 acquise pour le 3e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

3.6.6 - PROTOCOLE DE L'EPREUVE POUR LE 4e DAN JUJITSU CONTACT

UV 1 FORME IMPOSEE : KANZEN – ACHEVE ENTIEREMENT

Objectif :
Démontrer une maîtrise globale du jujitsu contact — gestion des trois distances, enchaînements complexes, présence martiale de haut niveau.

Structure de la forme :
La forme Kanzen est la forme de synthèse. Elle intègre les trois distances (percussion, corps-à-corps, sol), les enchaînements les plus complexes du référentiel, et exige une lecture permanente de l'adversaire. C'est une forme semi-libre : le cadre est imposé (registres, transitions obligatoires) mais l'expression technique au sein de chaque registre laisse une marge d'interprétation au candidat.

Niveau de résistance de uke :
Uke offre une résistance dynamique et réaliste (80-90 % de l'intensité). Il peut changer d'attitude (passer de l'attaque à la défense) selon les instructions du jury pour tester l'adaptation du candidat.

Critères d'évaluation :

Critère	Pondération	Indicateurs
Précision technique	25%	Maîtrise de chaque technique dans le flux, sans dégradation
Fluidité globale	25%	Continuité parfaite entre les 3 distances, absence de rupture
Efficacité gestuelle	25%	Économie du mouvement, intention dans chaque geste
Présence martiale	25%	Autorité, lecture de l'adversaire, engagement de niveau dan

UV 2 – TECHNIQUE
Exigence :
Maîtrise complète — technique exécutée contre résistance active de uke, avec contrôle total et lecture de la situation.
Le 4e dan tire dans l'ensemble du référentiel adulte (toutes techniques C disponibles).

Mode d'exécution :

Grades	Mode d'exécution	Description
4e dan	Résistant + maîtrise complète	Uke résiste activement. Le candidat doit démontrer la technique avec efficacité réelle, contrôle total et lecture de la situation.

Répartition du tirage :

Famille	Techniques au tirage	Techniques tirées	Total
Pieds / poings	5 disponibles	3 tirées	3
Projections	6 disponibles	3 tirées	3
Ne-waza	16 disponibles	4 tirées	4
TOTAL	27 techniques	10 tirées	10

UV 3 – EFFICACITE

Barème des points :

Résultat	Points	Condition	Validité
Victoire avant la limite (soumission) / domination technique / arrêt de l'arbitre)	10 points	Vs grade n-1	Illimitée
Décision unanime	10 points	Vs grade n-1	Illimitée
Décision partagée	7 points	Vs grade n-1	Illimitée

Le seuil de validation pour le 4e dan est de 100 points.

Règles et conditions :

· Adversaire réglementaire : obligatoirement titulaire du grade immédiatement inférieur à celui visé.
· Compétitions valides : tournois officiels reconnus par la fédération (championnats régionaux, nationaux, stages compétitifs labellisés).
· Capitalisation illimitée : les points ne se périment pas. Le candidat peut les accumuler sur plusieurs années.
· Traçabilité : chaque résultat doit être attesté par un document officiel (feuille de résultats signée, rapport du commissariat sportif).
· Pas de plafond de points par combat : plusieurs victoires lors d'un même tournoi s'additionnent.

UV 4 – Engagement personnel dans le développement de l'activité

Grades	Niveau d'exigence	Modes de validation
4e dan	Responsabilité	Responsabilité structurelle : responsable technique de club, membre d'une commission fédérale, encadrement d'un stage national, ou équivalent reconnu par la fédération

Modes de validation détaillés :

- Responsable technique de club jujitsu contact affilié (attesté par la fédération).
- Ou membre d'une commission fédérale (technique, arbitrage, développement).
- Ou encadrement d'un stage national en qualité de cadre technique.
- Ou équivalent reconnu par délibération de la commission nationale des grades.
- Validation : délibération officielle de la commission nationale des grades.

Principe de transversalité :

Une UV4 acquise pour le 4e dan est équivalente en judo, en jujitsu traditionnel, en jiu-jitsu brésilien, en jujitsu contact.

3.6.7 - RECAPITULATIF DES CONDITIONS DE VALIDATION

GRADE	UV1 — Forme Imposée	UV2 — Technique	UV3 — Efficacité	UV4 — Engagement
1er dan	Kihon (13 séquences)	10 techniques liste N1 Exécution correcte uke statique	100 pts vs ceinture Marron	Participation (1 événement)
2e dan	Renzoku (continuité)	10 techniques liste N2 + enchaînement uke léger	100 pts vs 1er dan	Participation régulière (2 événements)
3e dan	Henka (adaptation)	10 techniques liste N3 + adaptation uke semi-résistant	100 pts vs 2e dan	Implication (rôle actif)
4e dan	Kanzen (maîtrise globale)	10 techniques liste N4 Maîtrise complète uke résistant	100 pts vs 3e dan	Responsabilité (structurelle)

Principe de capitalisation :
Chaque UV est indépendante et capitalisable. Il n'y a pas de délai de péremption entre les UV validées.

Jury :
Le jury de grade est composé d'au moins trois membres titulaires du grade supérieur à celui évalué ou, pour le 4e dan, de membres de la commission nationale des grades désignés par le directeur technique national. La présence d'un représentant fédéral est obligatoire pour les 3e et 4e dans.

3.6.8 - PROTOCOLE DE GRADE POUR LES 5e ET 6e DAN JUJITSU CONTACT

Préambule des grades supérieurs :
Les grades de 5e et 6e dan marquent une rupture fondamentale avec les grades précédents. Là où les grades du 1er au 4e dan évaluent la maîtrise progressive d'un référentiel technique défini et la compétition, les grades supérieurs évaluent une tout autre forme d'excellence : la capacité à organiser, transmettre et démontrer une vision personnelle et cohérente du jujitsu contact.

Ces grades ne se valident pas par l'accumulation de points ou l'exécution d'une liste imposée. Ils se valident par une prestation construite, argumentée, qui révèle la profondeur de la réflexion martiale du candidat et la maturité de son expression technique.

Exigence commune :
À ces niveaux, la qualité prime sur la quantité. Un candidat qui démontre peu de techniques mais les maîtrise avec une clarté de principes, une efficacité réelle et une cohérence de système sera toujours préféré à celui qui multiplie les démonstrations sans fil conducteur.

Vue comparative pour le 5e et 6e dan :

	5e dan	6e dan
Durée totale	25 à 30 min (repos compris)	30 min maximum (repos compris) + entretien 10 min
Structure	Partie A — Imposée Partie B — Prestation personnelle	Partie A — Exercice imposé Partie B — Prestation sectorielle (20 min) Entretien avec le jury
Secteurs	Tous secteurs : pieds-poings, projections, sol — système d'attaque et de défense	1, 2 ou 3 secteurs au choix parmi : pieds-poings, projections, sol
Dossier écrit	PDF à grade@ffjudo.com — 1 mois avant 2 exemplaires papier le jour J	PDF à grade@ffjudo.com — 1 mois avant 2 exemplaires papier le jour J
Jury	3 membres — 6e dan minimum	3 membres — 7e dan minimum
Admission	Unanimité du jury	Unanimité du jury
Mentions	Aucune mention spécifique	« Excellent » (3 × Excellent) « Très Bien » (2 × Excellent + 1 × Bien)
Capitalisation	Les 2 UV sont capitalisables séparément	Représentation libre, sans limite de tentatives

3.6.8.1 - PROTOCOLE DE L'EPREUVE POUR LE 5e DAN JUJITSU CONTACT

Le 5e dan sanctionne une maîtrise globale du jujitsu contact et la capacité du candidat à présenter, de façon organisée et pédagogiquement lisible, son système technique personnel. L'épreuve est conçue pour mettre en lumière la cohérence entre la pratique et la réflexion martiale du candidat.

Conditions de candidature :
Le candidat au 5e dan doit être titulaire du 4e dan de jujitsu contact depuis au moins 4 ans à la date de l'examen. La candidature est soumise à l'accord de la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents (CSDGE) de la FFJDA.

Structure de l'épreuve :
L'épreuve est une prestation personnelle d'une durée totale de 25 minutes minimum à 30 minutes maximum, temps de repos compris. Le jury peut interrompre la prestation au-delà de 30 minutes.
Elle est articulée en 2 parties successives et indissociables à la première présentation.

	Partie	Contenu
Partie A	Prestation imposée	Contenu défini par la CSDGE. Identique pour tous les candidats de la session. Détail communiqué aux candidats avec la convocation.
Partie B	Prestation personnelle	Démonstration libre organisée autour du système d'attaque et/ou du système de défense du candidat, selon les modalités détaillées ci-dessous.

Partie A : Prestation imposée
Le contenu de la partie imposée est fixé par la CSDGE pour chaque session. Il peut porter sur une forme codifiée, un ensemble de techniques imposées, ou toute autre modalité définie par la commission.
La partie imposée évalue la conformité technique du candidat aux standards du jujitsu contact de haut niveau : exactitude, placement, efficacité gestuelle et présence martiale.

Partie B : Prestation personnelle
La partie B constitue le cœur de l'épreuve du 5e dan. Le candidat y démontre son système technique personnel à travers tout ou partie de son système d'attaque et tout ou partie de son système de défense.
Principe fondateur :
La prestation n'est pas une vitrine de techniques. C'est la démonstration d'un système — un ensemble cohérent de principes, d'enchaînements et de logiques tactiques qui reflète la vision martiale personnelle du candidat.
Organisation de la prestation :
La démonstration doit être organisée selon un plan clair et précis, communiqué dans le dossier écrit. Elle doit faire apparaître explicitement les éléments suivants.

	Éléments attendus dans la prestation
1	Les principes généraux qui organisent l'ensemble de la démonstration : quelle logique relie les techniques entre elles ?
2	Au choix du candidat : les points clés des principales techniques retenues, les postures fondamentales, les opportunités tactiques, les séquences et enchaînements logiques — ou toute combinaison de ces éléments.
3	La cohérence entre le système d'attaque et le système de défense présentés : comment s'articulent-ils ?

Le candidat peut commenter ou expliquer ses démonstrations durant la prestation. Ce commentaire n'est pas obligatoire mais il est encouragé lorsqu'il éclaire la logique du système présenté.

Dossier de prestation — Document écrit
Le candidat doit constituer et transmettre un dossier écrit décrivant le détail de sa prestation. Ce document est une pièce obligatoire de la candidature. L'absence de dossier entraîne la non-recevabilité de la candidature.

Composition du dossier :
- Présentation succincte du candidat en début de document : état civil, âge, région d'appartenance, activités et parcours en jujitsu contact.
- Plan détaillé de la prestation : structure, parties, techniques retenues, principes directeurs.
- Justification des choix effectués : pourquoi ces techniques, pourquoi cette organisation, quelle logique de système.
- Tout élément complémentaire jugé utile à la compréhension de la démarche du candidat.

Modalités de transmission :

Support	Modalité
Transmission numérique	Format PDF uniquement — envoi par mail à grade@ffjudo.com Délai : 1 mois avant la date de l'examen.
Exemplaires papier	2 exemplaires imprimés à remettre directement au jury le jour de l'examen.

Tout dossier transmis après le délai d'un mois peut entraîner le report de la candidature à une session ultérieure, à la discrétion de la CSDGE.

Jugement et résultats :
Composition du jury : Chaque jury est composé de 3 membres, tous titulaires du 6e dan minimum. La composition du jury est arrêtée par la CSDGE pour chaque session.
Critères d'évaluation : Le jury évalue la prestation dans sa globalité, en portant une attention particulière aux dimensions suivantes.

Dimension évaluée	Ce que le jury observe
Qualité technique	Exactitude, efficacité réelle et maîtrise des techniques présentées. La qualité prime sur la quantité.
Cohérence du système	La démonstration révèle-t-elle un système organisé ou une juxtaposition de techniques ?
Clarté de la présentation	Le plan de la prestation est-il lisible ? Le candidat guide-t-il le jury dans sa logique ?
Présence martiale	Autorité, engagement, lecture du partenaire et crédibilité de l'ensemble.
Pertinence des savoirs	Le candidat démontre-t-il une compréhension profonde des principes qu'il met en œuvre ?

Règle d'admission :
Est déclaré admis tout candidat obtenant l'unanimité des 3 membres du jury.
Si une partie est jugée insuffisante, le candidat conserve le bénéfice de la partie validée et peut se représenter uniquement pour la partie manquante lors d'une session ultérieure, sans limite de délai.
Échec à la prestation :
Le candidat refusé à la suite de l'évaluation peut se présenter à nouveau à sa convenance, sans limitation du nombre de tentatives. Aucun délai minimum n'est imposé entre deux présentations, sauf décision contraire de la CSDGE.

3.6.8.2 - PROTOCOLE DE L'EPREUVE POUR LE 6e DAN JUJITSU CONTACT
Le 6e dan représente le niveau d'excellence technique et pédagogique le plus élevé accessible par voie d'examen au sein du jujitsu contact. L'épreuve exige du candidat qu'il démontre non seulement une maîtrise technique accomplie, mais aussi une capacité à argumenter, à défendre une vision cohérente de la discipline et à incarner le rayonnement qui s'attache à ce grade.

Conditions de candidature :
Le candidat au 6e dan doit être titulaire du 5e dan de jujitsu contact depuis au moins 5 ans à la date de l'examen. La candidature est soumise à l'accord de la CSDGE de la FFJDA. Une fiche guide de recommandations précisant les critères de jugement est mise à disposition des candidats par la CSDGE à leur demande.

Structure de l'épreuve :
L'épreuve est organisée en 3 temps distincts, pour une durée totale de 30 minutes maximum pour les parties A et B (hors entretien) suivie d'un entretien de 10 minutes maximum.

	Partie	Durée	Contenu
Partie A	Exercice imposé	Définie par la CSDGE	Contenu fixé par la commission pour la session.
Partie B	Prestation sectorielle	20 minutes (repos compris)	Démonstration dans 1, 2 ou 3 secteurs au choix (pieds-poings, projections, sol).
Entretien	Dialogue avec le jury	10 minutes maximum	Argumentation des choix, logique de la prestation, réponses aux questions du jury.

Partie A : Exercice imposé
Le contenu de l'exercice imposé est fixé par la CSDGE pour chaque session. Il sera le même pour ce niveau de grade.
L'exercice imposé évalue la conformité aux standards de haut niveau : technique impeccable, cohérence mécanique, efficacité réelle et présence martiale indiscutable.

Partie B : Prestation sectorielle
La partie B est le moment où le candidat démontre sa vision du jujitsu contact à travers un ou plusieurs secteurs techniques de son choix.

Choix des secteurs :
Le candidat sélectionne librement 1, 2 ou 3 secteurs parmi les trois familles techniques de la discipline :

Secteur	Contenu couvert
Pieds / Poings	Percussions debout, défenses aux percussions, combinaisons, gestion de la distance longue.
Projections	Techniques de projection, transitions debout-sol, défenses aux saisies et aux takedowns.
Sol (Ne-waza)	Contrôles, immobilisations, soumissions, renversements, transitions entre positions.

Condition si 2 ou 3 secteurs :
Les secteurs choisis doivent être liés entre eux de façon cohérente. Le candidat doit démontrer non pas des compétences juxtaposées, mais une logique de transition et de continuité entre les secteurs. Cette cohérence est explicitement évaluée par le jury.

Contenu de la prestation :
Au sein des secteurs retenus, le candidat démontre la qualité de ses connaissances techniques, l'efficacité et la réalité du jujitsu contact. La démonstration doit mettre en évidence :
• Les principes qui structurent son expression technique dans chaque secteur.
• L'efficacité réelle des techniques présentées : elles doivent être crédibles et opérationnelles.
• La cohérence entre les secteurs lorsque plusieurs sont présentés.
• Le candidat peut commenter ou expliquer ses démonstrations. Ce n'est pas une obligation mais une option qui peut renforcer la lisibilité de la prestation.

Principe directeur :
La qualité des connaissances techniques, l'efficacité et la réalité du jujitsu contact sont les paramètres indispensables au rayonnement d'un 6e dan. La multiplicité des techniques n'est pas un critère de valeur.

Entretien avec le jury
L'entretien se déroule immédiatement après la prestation et dure au maximum 10 minutes. Il constitue une épreuve à part entière, évaluée au même titre que la prestation.
Durant l'entretien, le candidat doit :
• Argumenter ses choix de secteurs et justifier la structure de sa prestation.
• Expliquer la logique qui relie les différentes formes d'expression présentées.
• Démontrer sa capacité à réfléchir sur sa propre pratique et à la conceptualiser.
• Répondre aux questions complémentaires posées par les membres du jury.
Le dossier écrit remis le jour de l'examen sert de support et de guide à cet entretien. Le jury peut s'y référer pour orienter ses questions.

Dossier de prestation — Document écrit
La constitution et la transmission du dossier écrit sont une condition impérative de recevabilité de la candidature. Ce document remplit une double fonction : il prépare le jury à la prestation et sert de support à l'entretien.

Composition du dossier :
• Présentation succincte du candidat en début de document : état civil, âge, région d'appartenance, activités et parcours en jujitsu contact.
• Description détaillée de la prestation : secteurs retenus, techniques, principes directeurs, logique de continuité entre les secteurs.
• Justification des choix : pourquoi ces secteurs, pourquoi cette organisation, quelle vision du jujitsu contact sous-tend la prestation.
• Le document constitue le fil conducteur de l'entretien — il doit donc être suffisamment précis pour permettre un dialogue approfondi.

Modalités de transmission :

Support	Modalité
Transmission numérique	Format PDF uniquement — envoi par mail à grade@ffjudo.com Délai : 1 mois avant la date de l'examen.
Exemplaires papier	2 exemplaires imprimés à remettre directement au jury le jour de l'examen. Ces exemplaires servent de support à l'entretien.

Tout dossier transmis après le délai d'un mois peut entraîner le report de la candidature à une session ultérieure, à la discrétion de la CSDGE.

Jugement et appréciations :
Composition du jury : Chaque jury est composé de 3 membres, tous titulaires du 7e dan minimum. La composition du jury est arrêtée par la CSDGE pour chaque session.
Critères d'évaluation : Les membres du jury évaluent l'ensemble de la prestation — exercice imposé, prestation sectorielle et entretien — de façon globale et indissociable.

Les dimensions évaluées sont :

Dimension évaluée	Ce que le jury observe
Excellence technique	Niveau de maîtrise incomparable. Chaque technique démontrée doit être irréprochable dans sa forme, son intention et son efficacité réelle.
Cohérence et vision	La prestation révèle-t-elle une pensée martiale organisée ? Le candidat a-t-il une vision de la discipline ou juxtapose-t-il des compétences ?
Réalité du Jujitsu Contact	Les techniques présentées sont-elles efficaces et crédibles dans un contexte de combat réel ?
Qualité de l'entretien	Capacité à argumenter, à défendre ses choix, à conceptualiser sa pratique et à répondre avec précision aux questions du jury.
Rayonnement	La prestation donne-t-elle à voir ce qu'un 6e dan incarne pour la discipline ? Autorité, profondeur, engagement.

Système d'appréciations :
Chaque membre du jury attribue une des quatre appréciations suivantes à l'issue de l'ensemble des épreuves :

Appréciation	Signification
Excellent	Prestation exemplaire à tous égards. Niveau indiscutable de 6e dan, vision martiale remarquable, entretien de très haute tenue.
Bien	Prestation de bon niveau, maîtrise technique solide, cohérence présente. Quelques réserves mineures sur un ou plusieurs aspects.
Insuffisant	Prestation incomplète ou insuffisamment aboutie. Le niveau requis pour le 6e dan n'est pas atteint.
Très insuffisant	Prestation très en-deçà du niveau attendu. Insuffisances majeures sur plusieurs dimensions.

Règle d'admission :
Le grade est validé uniquement lorsque les trois membres du jury se prononcent favorablement. Toute absence d'unanimité entraîne la non-validation du grade.
Mentions :
En cas d'admission, deux mentions peuvent être attribuées en reconnaissance d'une prestation d'exception :

Mention	Condition	Signification
Excellent	3 appréciations « Excellent »	Prestation unanimement jugée au sommet du niveau attendu. Mention inscrite sur le diplôme.
Très Bien	2 « Excellent » et 1 « Bien »	Prestation de très haut niveau avec une légère réserve d'un juré. Mention inscrite sur le diplôme.

L'absence de mention ne préjuge en rien de la valeur du candidat. L'admission simple atteste à elle seule d'un niveau remarquable.

Échec à la prestation :
Le candidat refusé à la suite de sa prestation peut se présenter à nouveau à sa convenance, sans limitation du nombre de tentatives et sans délai minimum imposé. Chaque nouvelle présentation est traitée comme une candidature complète et indépendante.
Le candidat refusé est encouragé à solliciter un retour du jury pour orienter sa préparation en vue d'une session ultérieure. Ce retour est à la discrétion des membres du jury.

3.6.8.3 - RECAPITULATIF DES CONDITIONS DE VALIDATION

Points	Détails pour le 5e dan jujitsu contact
Condition d'accès	Titulaire du 4e dan depuis 4 ans minimum
Épreuve	Partie A (imposée) et partie B (prestation personnelle) — 25 à 30 minutes
Dossier	PDF à grade@ffjudo.com 1 mois avant et 2 exemplaires papier le jour J
Jury	3 membres — 6e dan minimum
Admission	Unanimité du jury
Capitalisation	Partie A et partie B sont deux UV capitalisables indépendamment
Représentation	Libre et sans limite de tentatives

Points	Détails pour le 6e dan jujitsu contact
Condition d'accès	Titulaire du 5e dan depuis 5 ans minimum
Épreuve	Partie A (exercice imposé) et partie B (prestation sectorielle, 20 minutes) Entretien (10 minutes)
Secteurs	1, 2 ou 3 secteurs au choix — Cohérence obligatoire si pluralité de secteurs
Dossier	PDF à grade@ffjudo.com 1 mois avant et 2 exemplaires papier le jour J (support à l'entretien)
Jury	3 membres — 7e dan minimum
Appréciations	Excellent / Bien / Insuffisant / Très insuffisant
Admission	Unanimité du jury
Mention Excellent	3 « Excellent »
Mention Très Bien	2 « Excellent » et 1 « Bien »
Représentation	Libre et sans limite de tentatives ni délai minimum

4. DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

4.1 - DEMANDE DE GRADE A TITRE EXCEPTIONNEL

- Principe :
Le grade exceptionnel relève d'une mesure extrêmement rare pour des cas très particuliers.
Les personnes présentant des incapacités physiques les dispensant de toute épreuve pratique telle que demandée dans les différents tests d'accès au grade peuvent soumettre un dossier à la Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents de la FFJDA pour accéder au grade supérieur.

« Entraide et prospérité mutuelle » est un principe fondamental du judo. Pour respecter ce principe, il est important de demander une contribution pour l'obtention de tout grade et notamment à titre exceptionnel.

Du 1er au 6e dan, un seul grade peut être obtenu à titre exceptionnel. Le candidat pourra toutefois continuer sa progression dans la hiérarchie des grades, en retournant au système classique d'examen, et en passant le grade déjà obtenu à titre exceptionnel.

Du 1er au 4e dan, les dossiers sont gérés par les ligues. Seul le dossier médical du candidat devra être envoyé au secrétariat de la CSDGE, à l'attention du médecin référent afin qu'il puisse statuer sur l'incapacité totale ou partielle à effectuer la prestation demandée.

Pour le 5e et le 6e dan, les dossiers sont gérés par le national. Les candidats devront exécuter ou faire exécuter une prestation « tapis » en fonction de leurs capacités.

La demande de grade à titre exceptionnel reste soumise aux critères de présentation prévus pour le grade demandé.

Aucun grade à titre honorifique et à titre posthume n'est attribué.

- Critères de présentation :
Pour présenter une demande de grade à titre exceptionnel du 1er au 4e dan, le postulant devra avoir obtenu au moins une partie des UV du grade postulé et l'UV4.
Nota : Les engagements actuels (exemple : dirigeant, membre de commission permanente…) peuvent être pris en compte pour l'UV4.

- Modalités d'accès :
Pour le 5e et 6e dan, le formulaire de demande de grade à titre exceptionnel devra parvenir à la CSDGE. La candidature sera soumise à approbation du Comité des Hauts Grades.

Si un avis favorable est donné, il sera demandé au candidat un entretien avec un dossier support portant sur son engagement auprès de la fédération ou d'un OTD (Comité / Ligue).

- Procédure :
La personne qui remplit les conditions réglementaires pour accéder au grade supérieur peut déposer un dossier qu'elle aura au préalable demandé auprès de la CSDGE de la FFJDA.

Les documents composant le dossier sont réunis par l'intéressé.
La demande doit être argumentée et accompagnée d'un dossier médical complet datant de moins d'un an (enveloppe « secret médical »).

- Examen de la CORG comme préalable nécessaire à la recevabilité en CSDGE :
Le dossier de candidature est soumis à l'avis de la CORG et doit, après concertation de celle-ci, être transmis pour étude et décision en CSDGE.
L'avis commenté et motivé de la CORG devra figurer impérativement dans le dossier.
Le dossier devra par ailleurs comporter la signature de chacun des membres de la CORG avec confirmation par le cachet de la ligue.
Ce n'est que sous réserve d'un dossier dûment motivé par la CORG et complété comme indiqué ci-dessus que le dossier pourra être présenté et étudié en Comité des Hauts Grades.

- Décision :
Chaque cas sera étudié individuellement par la CSDGE qui reste souveraine dans sa prise de décision en veillant au maintien de la valeur pleine et entière du grade.

4.2 - DEMANDE D'AMENAGEMENT DE GRADE

- Principe :
L'accès aux grades de la Fédération Française de Judo Jujitsu (FFJDA) s'inscrit dans une démarche d'inclusion et d'équité, permettant à chaque pratiquant, quelles que soient ses spécificités, de valoriser ses compétences et sa progression.
Principe fondamental : la formalisation d'une demande d'aménagement repose impérativement, et dès le début du processus, sur l'utilisation du Document d'Aménagement des Grades.

- Démarche d'Aménagement des Grades :
Ce document constitue le point de départ unique et obligatoire pour l'instruction de toute demande. Il a pour vocation de recueillir les informations nécessaires à l'adaptation des épreuves, tout en garantissant le respect de l'intégrité physique du candidat et des exigences fondamentales de notre discipline. Ce formulaire unique constitue une trame officielle commune, valable aussi bien pour les grades de Judo que de Jujitsu en lien avec la CORG et le secteur para judo. Il doit être complété par le candidat (ou son enseignant) et transmis aux instances fédérales compétentes en amont de l'inscription à l'examen. L'objectif est de permettre aux jurys d'adapter les modalités d'évaluation (techniques, environnementales ou temporelles) en parfaite adéquation avec la situation du pratiquant, assurant ainsi une évaluation juste et bienveillante.

La demande d'aménagement peut se poser sur deux niveaux :
1. Si l'aménagement ne présente pas de modification sur la nature des épreuves telles que stipulées dans la règlementation générale, la demande pourra être étudiée et validée (sous couvert du certificat médical) par la CORG (exemple : temps de repos plus important, mode d'interrogation adapté aux difficultés du candidat, passage des épreuves fractionnées (kata et techniques…).

2. Si la demande d'aménagement modifie la nature des épreuves demandées pour le grade considéré (remplacement d'un Kata par un autre, allègement du programme technique, adaptation des techniques…), le dossier sera transmis par la CORG à la CSGDE qui statuera sur la recevabilité de l'aménagement demandé.

- Examen de la CORG comme préalable nécessaire à la recevabilité en CSDGE :
Le dossier est soumis pour examen à la CORG et doit, après concertation de celle-ci, être transmis pour étude et décision en CSDGE, s'accompagner d'un seul et unique avis commenté et motivé retranscrit par le secrétaire de la CORG. Ce n'est que sous réserve d'un dossier dûment motivé par la CORG, comprenant les signatures demandées et accompagné si possible du programme technique d'aménagement, que le dossier pourra être présenté à la CSDGE.

- Décision :
Chaque cas sera étudié individuellement par la CSDGE qui reste souveraine dans sa prise de décision en veillant au maintien de la valeur pleine et entière du grade.

4.3 PRECISIONS SUR LES CONTRIBUTIONS

La contribution doit nécessairement être le résultat d'un travail personnel, qui est le reflet de l'expérience propre et acquise du candidat pressenti à ces hauts grades. Elle aura pour objectif de venir enrichir le patrimoine du judo ou du jujitsu français. Elle pourra être mise au service des générations actuelles et futures. La contribution doit être une production qualitative à la hauteur du grade postulé.
Elle est indispensable à l'obtention du grade.

Tout candidat à un grade exceptionnel du 1er au 5e dan doit donc soumettre une réflexion de fond (mémoire, essai, étude technique) d'un volume en adéquation avec le grade postulé et allant jusqu'à une cinquantaine de pages au-delà du 6e dan. Le contenu doit être une œuvre originale visant à enrichir le patrimoine de notre discipline.
Les documents de type « Curriculum Vitae » ou simple énumération de titres et fonctions seront systématiquement rejetés.

4.4 - GRADES DELIVRES A L'ETRANGER

4.4.1 - Reconnaissance des grades délivrés à l'étranger :
La reconnaissance d'un grade permet à son titulaire de s'en prévaloir légalement sur le territoire français bien qu'il n'ait pas été délivré par la CSDGE.
Un grade délivré à l'étranger par une fédération affiliée à la Fédération Internationale de Judo (FIJ) ou de Jujitsu (FIJJ) peut faire l'objet d'une reconnaissance et dans certains cas d'une homologation par la CSDGE de la FFJDA.

Les étrangers, résidant en France et ayant obtenu leurs grades à l'étranger peuvent faire reconnaitre leurs grades par la CSDGE. La reconnaissance sera automatique du 1er au 4e dan, si le grade a été délivré par une fédération affiliée à la FIJ ou à la FIJJ, et selon les épreuves validées à l'appréciation de la CSDGE.

4.4.2 - Homologation en France des grades délivrés à l'étranger :
L'homologation est une authentification du grade étranger, par la CSDGE, à l'identique d'un grade français.
A la demande du candidat, le dossier doit être instruit par la fédération qui a délivré le grade.
A partir du 5e dan, il sera exigé d'effectuer le kata/forme imposée conforme à notre réglementation si celui-ci n'a pas été présenté lors de l'attribution du grade.
S'il est demandé une homologation d'un grade étranger, la CSDGE devra être saisie à cette fin. La CSDGE statuera sur chacun des cas.

4.4.3 - Passage de grade à l'étranger :
Un Français désirant passer des grades à l'étranger doit, au préalable, demander l'autorisation à la CSDGE de la FFJDA.
Un étranger résidant en France doit, pour passer ses grades à partir du 5e dan en France, demander à sa fédération nationale l'autorisation de passer le grade en France.

4.4.4 - Progression dans les grades :
Les étrangers qui souhaiteraient poursuivre leur accession dans les grades et qui n'ont pas été homologués en France pourront, soit continuer leur progression dans leur pays d'origine, soit continuer en France.
Dans ce cas, ils devront repasser leur dernier grade obtenu dans leur pays d'origine et devront également satisfaire aux conditions réglementaires de l'examen. Les titulaires de grades homologués par la CSDGE passeront dans les mêmes conditions que les ressortissants français mais devront présenter une autorisation de leur fédération nationale pour se présenter à l'examen à partir du 5e dan.

4.4.5 - Dépôt du dossier de demande de reconnaissance ou d'homologation d'un grade délivré à l'étranger :
Le formulaire de demande de reconnaissance ou homologation de Grade Étranger – téléchargeable sur le site France Judo – doit être rempli par le candidat et validé par la fédération (membre de la FIJ) qui a délivré le(s) grade(s). Le candidat devra ensuite déposer ce dossier dans la ligue où il est licencié.
Après avoir donné son avis, la ligue envoie le dossier accompagné de toutes les pièces justificatives au secrétariat des grades.

Nota : Tout grade qui n'a pas fait l'objet d'une reconnaissance ou d'une homologation par la CSDGE de la FFJDA ne pourra permettre à son titulaire de s'en prévaloir sur le territoire français, conformément à l'article L212-5 du code du sport : « Dans les disciplines sportives relevant des arts martiaux, nul ne peut se prévaloir d'un dan ou d'un grade équivalent sanctionnant les qualités sportives et les connaissances techniques et, le cas échéant, les performances en compétition s'il n'a pas été délivré par la commission spécialisée des dan et grades équivalents de la fédération délégataire ou, à défaut, de la fédération agréée consacrée exclusivement aux arts martiaux. »

4.5 - DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET MESURES D'EQUIVALENCES

4.5.1 - Mesures transitoires :
Les postulants à un dan ayant entièrement validé une épreuve de type UV1, UV2 ou UV3 antérieurement au 01/09/2026 mais n'ayant pas encore validé la totalité des épreuves requises pour ce grade, gardent le bénéfice du résultat acquis jusqu'au 31/12/2028.
Au cours de cette période transitoire, ils pourront continuer leur parcours d'acquisition des UV manquantes en s'alignant sur la nouvelle règlementation pour les UV1, UV2, UV3 et UV4.
Pour l'UV1, les candidats pourront, à leur convenance, solliciter la présentation des katas exigés pour le grade antérieurement au 01/09/2026.

4.5.2 - Equivalences de grade :
Les titulaires d'un dan en ju-jitsu brésilien, délivré par une organisation différente de la FFJDA antérieurement au 01/09/2026 peuvent solliciter jusqu'au 31/12/2030 une équivalence de grade officiel auprès de la CSDGE de la FFJDA.
La demande doit être formulée auprès de la commission ad hoc des équivalences de grades de la CSDGE qui statuera sur la recevabilité et la légitimité de la demande.
Constitution du dossier à envoyer par mail à grade@ffjudo.com :
- Copie du diplôme de grade.
- Justificatif d'identité du titulaire.
- Frais administratifs à régler auprès la FFJDA. Le montant des frais administratifs est fixé à 50 euros à la date de publication du présent règlement. Ils sont fixés chaque année par le règlement financier de la FFJDA.

5 – EVALUATEURS/JUGES ET ARBITRES AUX EXAMENS DE GRADES

5.1 - JURY D'EXAMEN

Composition :
Les membres du jury d'examen seront choisis par le Conseiller Technique du territoire référent pour les grades (du 1er au 4e dan) parmi les juges figurant sur les listes entérinées par la CORG.
Les représentants des fédérations multisports, affinitaires scolaires, universitaires agréées peuvent se présenter dans les mêmes conditions que les experts fédéraux sur ces listes.
Pour les grades de 5e, 6e et 7e dan, les membres du jury seront choisis parmi les juges figurant sur la liste nationale établie puis officialisée par le Directeur Technique National ou son représentant, entérinée par la CSDGE.
Les membres du jury seront de grade supérieur ou exceptionnellement équivalent au grade postulé par le candidat.

Conditions d'accès et requis :
· Être 3e dan minimum pour le judo, le jujitsu traditionnel, le jujitsu contact et 2e dan minimum pour le Jiu-Jitsu Brésilien.
· Avoir participé à un ou plusieurs stages régionaux de formation de juges (6 heures minimum dans la saison sportive),
· Avoir été mis en situation de juge stagiaire sur au moins deux examens.
· Avoir été évalué favorablement à l'issue de la formation.

Formation :
Les postulants à la fonction de juge doivent participer à un ou plusieurs stages de formation spécifique organisé par le secteur Enseignement – Formation et Grades de la FFJDA. A l'issue de ces stages, ils sont labellisés juges régionaux ou nationaux en fonction de leur grade et du niveau du stage.
À l'issue de chaque stage, les conseillers techniques constituent les listes des juges régionaux.
Les juges sont nommés pour une olympiade selon les critères définis.
La liste des juges régionaux est actualisée chaque fin de saison sportive puis transmise au national pour officialisation.
Chaque juge doit justifier d'un volume horaire de formation continue de 12 heures minimum par saison sportive.

Déontologie :
Un juge ne peut, lors d'un même examen, assurer sa mission de jury et se présenter comme candidat ou comme partenaire.
Un juge doit demander l'application du principe de déport, dès lors qu'il se retrouve en position de juger un licencié de son club, un de ses élèves, un candidat pour lequel il a contribué à un accompagnement personnalisé dans le cadre de sa préparation à l'examen, ou pour tout autre contexte particulier qu'il pourra indiquer aux organisateurs afin de déterminer s'il y a un risque de se retrouver en position de conflit d'intérêt.

5.2 - ARBITRAGE

Application des règles nationales.
L'arbitrage est assuré au minimum par un arbitre stagiaire départemental par tapis.
Dimension minimum du tapis : 5m x 5m avec 2 mètres de sécurité au minimum.
L'arbitrage peut être complété par les professeurs et les candidats.
Le corps arbitral sera encadré par des arbitres confirmés.

6 - ANNEXES

- Annexe 1 : Programme technique judo pour l'UV2 du 1er au 3e dan.
- Annexe 2 : 20 attaques – défense imposées jujitsu traditionnel.
- Annexe 3 : Référentiel des techniques de la progression française d'enseignement jujitsu traditionnel.
- Annexe 4 : Lexique technique.
- Annexe 5 : Formes imposées pour l'UV1 du jujitsu contact.
- Annexe 6 : Nomenclature technique pour l'UV2 du jujitsu contact.

Documents téléchargeables sur le site fédéral :
- Formulaire de demande de reconnaissance ou homologation de grade étranger.
- Formulaire de demande de reconnaissance ou homologation de grade JJB.
- Formulaire de candidature à la prestation du grade de 5e dan judo-jujitsu.
- Dossier de candidature au 6e dan judo-jujitsu.
- Dossier de candidature au 7e dan judo-jujitsu.
- Demande d'aménagement de grade.

LISTE DES HAUT GRADES - JUDO, JUJITSU

10ème DAN

COURTINE HENRI	10/12/2007	†
KAWAISHI MIKINOSUKE	02/01/1975	†
ROUGE JEAN-LUC	12/12/2024	

9ème DAN

ALLARI JOSE	26/03/2026	
AUFFRAY GUY	15/11/2018	†
AWAZU SHOZO	01/01/1989	†
BOURREAU ANDRE	10/12/2007	
BRONDANI JEAN-CLAUDE	26/06/2025	
COCHE JEAN PAUL	23/02/2017	
DUPUIS GUY	23/02/2017	†
FEIST SERGE	23/02/2017	
GROSSAIN LIONEL	10/12/2007	
GRUEL MAURICE	10/12/2007	†
LE BERRE JACQUES	10/12/2007	†
MICHIGAMI HAKU	10/12/1975	†
MOUNIER J-JACQUES	26/06/2025	
NORIS JACQUES	26/03/2026	
PARISET BERNARD	09/12/1994	†
PARISI ANGELO	26/06/2025	
PELLETIER GUY	10/12/2007	†
STARBROOK DAVID	01/01/2006	
TRIADOU JOCELYNE	26/06/2025	
VIAL PATRICK	23/02/2017	

8ème DAN

ALBERTINI PIERRE	28/11/2013	†
ALEXANDRE MARC	28/11/2013	
ALGISI MICHEL	20/11/2014	
ARBUS ROGER	23/11/2017	†
ARNAUD CATHERINE	03/12/2020	
BARRACO RAYMOND	15/12/2005	†
BENOIT GEORGES	23/11/2017	†
BLANC PIERRE	07/12/2023	
BOURGEAUX JEAN	01/12/2009	
BOURGOIN MICHEL	03/12/1993	†
BRIDGE JANE	01/11/2016	
CAIRASCHI RAYMOND YVES	07/12/2023	
CANU FABIEN	28/11/2013	
CHALIER MAXIME	10/12/2007	†
CHARRIER MICHEL	22/11/2012	
COMBES LOUIS	17/03/2022	†
DEGLISE-FAVRE MAURICE	10/12/2007	†
DELVAUX JACQUES	09/11/2010	
DELVINGT GUY	19/11/2019	
DELVINGT YVES	20/11/2014	
DESMET ARMAND	23/11/2017	
DEYDIER BRIGITTE	26/11/2015	
DOUILLET DAVID	19/11/2019	
DYOT CHRISTIAN	12/12/2024	
DYOT SERGE	14/07/2025	
EGEA RAMON	26/03/2026	
ERIAUD MARCEL	26/03/2026	
FLERCHINGER JEAN JACQUES	23/11/2017	
FLEURY CATHERINE	02/12/2021	
FOUILLET PAULETTE	20/11/2014	†
GAUTIER GERARD	20/11/2014	
GRASSO CECILE	08/12/2022	
GUICHARD PIERRE	10/12/2007	
GUIDA VINCENT	15/11/2018	†
HAMADA HATSUYUKI	30/04/2009	
HOCDE JEAN	08/12/2022	
JANICOT DIDIER	08/12/2022	
LAGLAINE JACQUES	17/12/1991	†
LEBAUPIN GUY	19/11/2019	
LEBIHAN MIWAKO	13/12/2017	
LEGIEN WALDEMAR	15/05/2016	
LEMOINE ALPHONSE	10/12/2007	†
LIONNET MICHELE	26/03/2026	
MAGNANA GUY	23/11/2017	†
MAZAUDIER EMILE	17/03/2022	†
MAZZI LOUIS	09/11/2010	†
MELILLO RICHARD	26/03/2026	
MESSNER BERNARD	19/11/2019	
MIDAN BERNARD	17/12/1990	†
NAZARET RENE	11/03/2021	†
OUDART SERGE	10/12/2007	
PACALIER ROMAIN	18/12/2006	†
PANZA MARIE-PAULE	12/12/2024	
PARIES JEAN	04/12/2008	†
PIERRE ANDREAZZOLI CATHERINE	19/11/2019	
PIETRI MARCEL	26/03/2026	
PRIEUR J-CLAUDE	08/12/2022	
RENELLEAU LOUIS	20/11/2014	†
RESTOUX-GASSET MARIE-CLAIRE	18/06/2026	
REY THIERRY	20/11/2014	
ROSSIN RAYMOND	18/12/2006	†
ROUX PATRICK	26/03/2026	
SANCHIS FREDERICO	19/11/2019	
SEGUIN JACQUES	08/12/2022	
SMAILI GUY	03/12/2020	
TCHOULLOUYAN BERNARD	28/11/2013	†
TRAINEAU STEPHANE	03/12/2020	
TRIPET JEAN PIERRE	22/11/2012	
VACHON ROGER	19/11/2019	

7ème DAN

ALBERT JACQUES	02/12/2021	
ALFONSI BRIGITTE	12/12/2024	
AMET RENE	01/12/2009	†
AMICO SALVATORE	12/12/2024	
ANCIVAL SERAPHIN	04/12/2008	†
ANDERMATT ANDRE	10/12/2007	
ANDRIEU PAUL	01/01/1993	†
ANTOUREL SERGE	22/11/2012	
AUDRAN RENE	10/12/2007	†
BABANDO ROGER	08/11/2011	
BAILLEUL ERIC	07/12/2025	
BARCELO JEAN	07/12/2025	
BARTHES JACQUES	22/12/1997	†
BAUCHE DANIEL	08/12/2022	
BAUDOT GEORGES	08/12/1985	†
BAYLE JACQUES	20/11/2014	
BEAU CLAUDE	01/12/2009	
BEAUFRERE DANIEL	26/11/2015	
BECHU CLAUDE	04/12/2008	
BEHAGUE WILLIAM	08/12/2022	
BELAUD LUC	07/12/2025	
BEN DUC KIENG DANIEL	19/11/2019	
BENBOUDAOUD LARBI	20/11/2014	
BENOIT DANIEL	16/11/2019	
BERGERET RICHARD	09/11/2010	†
BERNARD SERGE	26/11/2015	
BERNIOLLES JEAN PASCAL	02/12/2021	
BERTHOUX PATRICE	26/11/2015	
BESSON FRANCOIS	10/12/2002	†
BIGOT PATRICK	15/11/2018	
BILLI GILLES	07/12/2023	
BINI ALAIN	15/12/2005	
BLANC PIERRE	07/12/2023	
BLANC PHILIPPE	03/12/2020	†
BOIDIN GEORGES	12/12/2024	
BOIDIN HERVE	07/12/2023	
BOLLAND MARC	04/12/2008	
BOMBRUN NOEL	08/12/2022	
BONNARD CLAUDE	13/11/2020	†
BONET-MAURY DANIEL	23/11/2017	
BOUCARD PHILIPPE	03/12/2020	
BOUCREUX CLAUDE	16/11/2019	
BOUCHAUD RENE	08/12/2022	
BOUCHER JOEL	08/12/2022	
BOULEAU CHRISTIAN	08/12/2022	
BOURAS DJAMEL	17/06/2021	
BOURASSEAU MICHEL	09/11/2010	
BOURGOIN FREDERIC	19/11/2019	
BOURNHOL DIDIER	07/12/2023	
BOUROUMA PASCAL	30/03/2023	
BOURREAU ARMAND	09/11/2010	†
BOUTIN ANDRE	15/12/2005	
BRACQ REMI	23/11/2017	
BREJARD MARC	08/12/2022	
BRENEK CHARLES	22/11/2012	†
BRIGHEL BERNARD	28/11/2013	†
BRISCO GILBERT	07/12/2023	
BROUSSE MICHEL	04/12/2008	
BROUSSE PIERRE	17/12/1991	†
BRUN DOMINIQUE	10/12/2007	
CADIERE ROGER	19/11/2019	
CAMPARGUE BENOIT	08/11/2011	
CAMPAYO DANIEL	07/12/2025	
CARIOU SASAKI HIKARI	30/09/2019	
CARLES ROBERT	04/12/2008	
CARREGA ROMEO	10/12/2002	†
CASSE MICHEL	22/11/2012	
CEZAR JEAN FELIX	07/12/2023	
CHABI AHMED	02/12/2021	†
CHAUDESEIGNE ALAIN	04/12/2008	
CHEVALIER FELIX	22/11/2001	
CHOPLIN GUY	28/11/2013	
CLEMENT PATRICK	09/12/1994	
CLERGET FRANCIS	28/11/2013	
COLLARD CLAUDE	05/01/1996	†
COULON RENAUD	23/11/2017	
COUZINIE EMILE	22/12/1997	†
CRESPIN EUGENE	23/11/2017	
CROST LAURENT	17/06/2021	
CUCCHI DIDIER	07/12/2023	
CUSIN MONIQUE	16/11/2019	
DALLEZ ERICK	07/12/2025	
DANIELI DESIRE	18/12/2006	
DAZZI ROBERT	06/03/1985	†
DECOSTERD SERGE	22/11/2012	
DECOSTERD J-PIERRE	03/12/2020	
DEFRANCE JEAN-PIERRE	03/12/2020	
DEGIOANNINI ROMEO	17/12/1990	†
DELORMAS PAUL	08/12/2022	
DELMAIL JEAN-PIERRE	28/11/2013	
DE MENECH PATRICK	02/12/2021	
DEMONTFAUCON FREDERIC	20/11/2014	
DESTOUESSE PIERRE	02/12/2021	
DE SOUZA BEATRICE	07/12/2025	
DODY YANN	12/12/2024	
DOMAGATA EUGENE	10/12/2007	†
DORGAL RAYMOND	03/12/2020	†
DOSNE LAURENT	12/12/2024	
DOUMA YACINE	12/12/2024	
DUBOIS-MATHIEU ALICE	19/11/2019	
DUBOS CLAUDE	28/11/2013	
DUFRESNE FRANCOISE	08/12/2022	
DUPOND MARTINE	19/11/2019	
DUPUY FREDERIC	07/12/2025	
DURAND FREDERIC	15/11/2018	
DURIEZ MARC	12/12/2024	
ELIOT YVES	08/12/2022	

ERISSET JACKY	09/12/2004	†
ESTEVE FREDERIC	12/12/2024	
ETIENNE PIERRE	08/11/2011	†
FAUCONNIER JEAN-PIERRE	08/12/2022	
FEUILLET FREDERIC	12/12/2024	
FEVELAS MICHEL	20/11/2014	†
FILENI J-PIERRE	16/11/2019	
FILIEUL MICHEL	07/12/2023	
FOIREAU BERNARD	16/11/2019	
FRANCESCHI MICHEL	07/12/1992	†
GAGLIANO CHRISTOPHE	20/11/2014	
GAINIER GERARD	22/11/2001	
GALAN HELENE	08/12/2022	
GARREAU YVES	19/11/2019	
GEFFRAY LAURENT	08/12/2022	
GERAUD CELINE	17/06/2021	
GIBERT JEAN-PIERRE	14/07/2025	
GIPPET MICHEL	09/11/2010	
GIRAUD CATHERINE	08/12/2022	
GIRERD BERNARD	09/11/2010	
GODOT PASCAL	08/12/2022	
GOLDSCHMID DANIEL	15/12/2005	
GRANDSIRE NOEL	10/12/2007	
GRANDSIRE PASCAL	07/12/2025	
GRES PASCAL	24/11/2016	
GRESS GEORGES	01/01/1993	†
GUERIN ANDRE	23/11/2017	†
GUERIN CLAUDE	26/11/2015	
GUILBAUT GERARD	08/12/2022	
GUERIN CLAUDE	02/12/2021	
GUILLEY FABRICE	02/12/2021	
GUILLOCHEAU GUY	28/11/2013	†
GUISEPPI LOUIS	28/11/2013	
GUSTIN FRANCKY	07/12/2025	
GUYON MAURICE	13/11/2020	
HAGIWARA NOBUHISA	01/11/2010	
HALABI MOHAMED	08/12/2022	
HANSEN JEAN PIERRE	04/12/2008	
HARDY CHARLES	10/12/2007	
HERBAUT HARRY	07/12/2025	
HERIN LIONEL	20/11/2014	
HERVE ANDRE	16/11/2019	
HIOLLE HERVE	09/11/2010	
HIRANO RYOSAKU	30/04/1997	†
ISTACE CHRISTIAN	08/12/2022	
JACQUART CLAUDE	08/11/2011	†
JALADON GILLES	12/12/2024	
JAZARIN JEAN LUCIEN	06/03/1985	†
JOLI PHILIPPE	07/12/2023	
JUAN J-Louis	15/12/2005	
JULIANS CLAUDE	01/12/2009	†
KARCZEWSKI HENRI	01/12/2009	
KAWAISHI NORIKAZU	22/11/2012	
KOEBERLE Marc	18/12/2006	
KRASKA STANISLAS	12/12/2024	
LACAY MARC PIERRE	09/12/1994	†
LAFOSSE JEAN	14/03/1986	†
LAINE THIERRY	08/12/2022	
LANDAU VINCENT	03/12/2020	
LAUNAY LUC	12/12/2024	
LAURENT CLAUDE	15/12/2005	
LE CAER PIERRE	10/12/2007	
LE FRIANT PIERRE	23/11/2017	
LE GALL GILBERT	07/12/2023	
LEBRUN CELINE	07/12/2023	
LECAT CLAIRE	19/11/2019	
LECUYER ALAIN	01/12/2009	
LEDONNE RICHARD	07/12/2023	
LEROUX EMMANUEL	07/12/2023	
LOISON THIERRY	24/11/2016	
LOPEZ PHILIPPE	12/12/2024	
LOUIS BRUNO	02/12/2021	†
MABIT RENE	02/12/2021	
MAHIEU J-MARIE	12/12/2024	
MALLET CLAUDE	14/11/1986	†
MANIBAL REGIS	12/12/2024	
MARADAN GABRIEL	03/12/2020	
MARDON MICHEL	07/09/1990	†
MARECHAL PATRICE	12/12/2024	
MARINO HECTOR	08/12/2022	
MARTEL PIERRE	01/01/1993	†
MARTIGNON J-MARIE	10/11/2018	
MARTIN DANIEL	10/12/2007	
MARTIN MARC LOUIS	09/12/2004	†
MARTY DOMINIQUE	10/11/2018	
MASTROPASQUA FRANCIS	04/12/2008	†
MENNESSIER HENRI	09/12/1994	†
MENU DIDIER	10/12/2007	
MESEMBURG CLAUDE	06/01/1989	†
MONDUCCI HENRI	08/12/1985	†
MOREAU RAYMOND	27/11/2003	†
MOUTTOU CHRISTIAN	07/12/2023	
NALIS ALAIN	15/12/2005	
NAHON GILLES	07/12/2023	
NGUYEN HERVE THAI BINH	07/12/2025	
NOLLEAU CHRISTIAN	13/11/2020	
NOUCHY MAXIME	22/11/2012	
NOWAK MICHEL	28/11/2013	
OUKOLOFF ROLAND	19/11/2019	
PAQUE ISABELLE	28/11/2013	
PARENT ANDRE	08/12/2022	
PARISET DANIEL	09/12/1994	
PARABOSCHI JEAN	07/12/2023	
PAUTLER FREDERIC	07/12/2023	
PAVIA RICHARD	07/12/2023	
PEDEN CHRISTIAN	07/12/2023	
PEGART MICHEL	09/12/2004	
PELSER ROBERT	01/01/1993	†
PELLERIN J-PIERRE	13/11/2020	
PELTIER CHARLES	08/12/2022	
PERARD MARC	08/12/2022	
PERINI ALAIN	09/11/2010	
PERRIER ARNAUD	20/11/2014	
PERREAU DENIS	08/12/2022	
PETIT EDMOND	09/11/2010	
PETOLLA CHRISTIAN	07/12/2023	
PFEIFER GEORGES	10/12/2007	†
PICARD ROBERT	14/11/1986	
PINATEL DANIEL	27/11/2003	
PIVIDORI J-PIERRE	12/12/2024	
PLOMBAS CHRISTIAN	10/11/2018	†
PORTE JEAN PIERRE	24/11/2016	†
POUZET PATRICK	24/11/2016	
QUENET GILLES	07/12/2025	
QUINTIN GUY-MICHEL	08/12/2022	
RAMBIER RENE	10/12/2007	
RAMILLON J-PAUL	28/11/2013	
REBOURG LAURENT	07/12/2025	
RENAUD J-JACQUES	07/12/2025	
RENAUDEAU LOUIS	18/12/2006	†
RINCK DENIS	08/12/2022	
RIQUIN FRANCK	07/12/2023	
RIVA GASTON	16/06/1989	†
RODRIGUES THIERRY	07/12/2025	
RODRIGUEZ FOSSARD BEATRICE	18/12/2006	
ROSENZWEIG ALFRED	09/12/2004	
ROTTIER BERNARD	24/11/2016	
ROTTIER MARTINE	18/12/2006	
ROUCHOUSE ROBERT	08/12/2022	
ROUDANES PIERRE	10/11/2018	
ROUSSEAU DIDIER	01/12/2009	
ROUX MICHEL	10/11/2018	
ROZIER JEAN FRANCOIS	09/11/2010	
RUCEL ALEXANDRE	02/12/2021	
RUCORT LUC	23/11/2017	
RUFFIER-MERAY CYRILLE	07/12/2025	
RUSCA JEAN-JACQUES	08/12/2022	
SANS PATRICE	07/12/2023	
SARIE JEAN-PIERRE	08/12/2022	
SCHMITT BERNARD	03/12/2020	
SEIGNEURIE ROLAND	01/01/1993	†
SENAUD JEAN-CLAUDE	26/11/2015	
SOUBRILLARD CLAUDE	04/12/2008	
SOULARD J. CLAUDE	13/11/2020	
SPIES-LUPINO NATALINA	19/11/2019	
SUDRE BERNARD	16/06/1992	
SUDRE PHILIPPE	28/11/2013	
SZCZEPANIK CLAUDE	10/11/2018	
TCHEN RICHARD	12/12/2024	
TENDIL ROBERT	02/12/2021	
THABOT CHRISTIAN	19/11/2019	
THOMAS CYRIL	12/12/2024	
THOMAS GUY	13/12/1986	†
THOMAS PHILIPPE	08/12/2022	
TREPOST PATRICK	23/11/2017	
VAN HAUWE ANDRE	09/12/2004	†
VANDENHENDE SEVERINE	20/11/2014	
VANIEMBOURG FERNAND	02/12/2021	
VERET ALAIN	08/11/2011	
VERET DANIEL	20/11/2014	
VERDIER BRUNO	07/12/2023	
VERGNAULT FRANCIS	02/12/2021	
VIAUD YANNICK	08/11/2011	
VILLIERS LAURENT	24/11/2016	
VINCENT MICHEL	03/12/2020	
WIRTZ EMMANUEL	08/12/2022	
YANDZI DARCEL ROGER	17/06/2021	
YASUMOTO SOICHI	01/01/1998	
ZOUARH MOHAMMED	20/11/2014	

6ème DAN

ABDOUNE YVES	02/12/2021	
ADAM GILLES	16/11/2013	
ADEN ALAIN	09/05/2010	
ADRIAENSSENS CATHERINE	13/05/2012	
ADRIAENSSENS FRANCOIS	02/03/1997	†
AGBEGNENOU CLARISSE	08/12/2022	
AGUDO MARC	11/11/2018	
ALBERTI GUILLAUME	07/12/2023	
ALESSI J-YVES	21/03/1999	
ALEXANDRE CHRISTOPHE	11/11/2018	
ALLAFORT GHISLAINE	01/01/2012	
ALLARD DANIEL	25/03/2001	†
ALLEGRE ERIC	20/03/2011	
ALLIBERT JULIEN	07/12/2025	
ALLOUCH MARC	13/05/2007	
ALOUACHE HABIB	12/12/2024	
AMADO MICHEL	04/12/1987	†
AMET ALAIN	01/01/2017	†
AMIRAULT CLAUDE	15/11/2014	
AMOUSSOU BERTRAND	14/07/2025	
AMMON FREDERIC	18/05/2008	
ANDEOL EMILIE	08/12/2022	
ANDERMATT NICOLE	14/05/2006	†
ANDREAZZOLI DANTE	03/03/1996	†
ARMITANO MANUEL	05/11/2017	
ARNAISON BRUNO	09/05/2010	
ARNOULT ALBERT	04/12/1987	†
ARTIEL JOSE	13/05/2007	
ARZEUX JEANIK	14/05/2006	
AUFAUVRE MICHEL	14/11/2020	
AUGER GABRIEL	14/11/2020	
AUTIE MARIO	13/05/2007	
AVIGNON MICHEL	14/09/1975	†
BABIN DANIEL	01/01/2006	†
BANNY BRUNO	13/05/2007	

BANZATO JEAN	03/12/1988	
BAQUE PATRICE	15/11/2014	
BARISIEN PHILIPPE	16/11/2013	†
BAROU CHRISTOPHE	22/11/2015	
BARRAS STEPHANE	02/12/2021	
BARRE J-LUC	04/02/2011	
BARRUE CHRISTIAN	03/05/2009	
BARTHELEMY ANDRE	06/01/1989	†
BASMAISON CORINE	01/01/2009	
BASSO SYLVAIN	02/12/2021	
BASTERREIX DANIEL	17/11/2019	
BATAILLE MATTHIEU	20/11/2014	
BATAILLE TONY	08/12/2022	
BATON MAGALI	09/11/2010	
BAUMGAERTNER JACQUES	17/06/2021	
BAZATTE YANNICK	08/12/2022	
BAZEILLE RENE	13/05/2007	
BAZILE CHRISTOPHE	17/11/2019	
BEAU PIERRE	01/01/2008	†
BEAURUELLE ISABELLE	15/12/2005	†
BEAURY PIERRE	01/01/2010	
BECKER JEAN PAUL	01/01/2007	
BEGA STEPHANE	15/11/2020	
BELHOMME MARC	21/12/1991	
BELIN JEAN	01/01/2009	†
BELLOT PATRICK	17/11/2019	
BENAMER MOURAD	15/11/2020	
BENEZET JEAN-CLAUDE	23/03/2003	
BENGUESMI TAHAR	17/11/2019	
BEOLETTO ERIC	12/05/2012	
BERNA DOMINIQUE	07/12/2023	
BERNARD THIERRY	09/05/2010	
BERRIER RENE	03/12/1989	†
BERTHELOT PATRICK	22/11/2015	
BERTHET FRANCOIS	12/12/2024	
BERTHET REMI	07/12/1985	
BERTHIER MICHEL	13/03/2005	
BETZINA MICHEL	13/03/2005	
BICHEUX JACKY	24/03/2002	
BIGOT ETIENNE	04/12/1987	†
BILLET LILIAN	05/11/2017	
BIRKEL PHILIPPE	15/11/2020	
BIRO JEAN	11/03/2021	†
BIZOUARN DAVID	05/11/2017	
BLANDINEAU VINCENT	08/12/2022	
BLAREAU CHRISTIAN	01/01/2011	†
BLONDELLE BRUNO	09/05/2010	
BODSON STEPHANE	08/12/2022	
BOEUF ELIE	07/12/1985	
BOFFIN FABIENNE	09/12/2004	
BOGAERT ROBERT	20/09/1976	†
BOIDIN ERIC	03/05/2009	
BOIRIE PATRICK	12/05/2012	
BOISFER CHRISTIAN	15/11/2020	
BOCQUET MIKAEL	07/12/2025	
BONET-MAURY PAUL	14/09/1975	†
BONNIER MARC	06/11/2016	
BORDES JEROME	18/05/2008	
BORSI ARMAND	18/12/1983	
BOSC J-LUC	05/11/2017	
BOSCH LAURENT	02/12/2021	
BOUCHET GILLES	07/12/1985	†
BOUCHET OLIVIER	15/11/2014	
BOUDJELIDA NICOLAS	12/05/2012	
BOUGRAT MARC	01/12/1991	
BOURASSEAU FRANCK	15/11/2014	
BOURGEOIS FREDERIC	05/11/2017	
BOURUMEAU STEPHANE	22/11/2015	
BOUTTEFEUX YVES	14/05/2006	†
BOZZO CHRISTOPHE	08/12/2022	
BRAGIALDI GUY	16/11/2013	
BRANGER HERVE	11/11/2018	
BRAY VICTOR	09/05/2010	†
BREGEON STEPHANE	12/05/2012	
BRESCH ERIC	07/12/2023	
BRIESCH JEAN-CLAUDE	12/05/2012	
BROQUEDIS JEAN	28/02/1983	†
BRUNET CHRISTOPHE	20/03/2011	
BRUNET PAUL	02/03/1997	†
BUFFETRILLE JENNIFER	17/11/2019	
BUONOMO ERIC	11/11/2018	
BURANELLO PASCAL	12/12/2024	
BUREL YVES	18/05/2008	
BURGER JEAN	29/01/1983	
BURGER ROLAND	16/12/1970	†
CADOT YVES	11/11/2018	
CALAMAND J-YVES	06/11/2016	
CALIF LAURENT BERNABE	18/05/2008	
CAMERA ALAIN	12/05/2012	
CAMOUS ROGER	17/12/1991	†
CAMUZET FABIEN	13/05/2012	
CAPIZZI FERNAND	13/05/2007	
CAQUAS SEBASTIEN	08/12/2022	
CARABETTA BRUNO	10/12/2002	
CARLIER JEAN-MARIE	16/11/2013	
CARON PASCAL	08/12/2022	
CARRE JEAN-CHRISTOPHE	15/11/2020	
CARRIERE MICHEL	14/05/2006	
CASTAINGS MICHEL	13/12/1986	†
CAZAUDEBAT JEAN	01/01/2010	†
CELHAY JEAN-MICHEL	19/03/2011	
CEPHISE ALFRED	17/11/2013	
CERISIER RODOLPHE	07/12/2023	
CERVENANSKY CHRISTIAN	01/01/2008	
CESSIN FREDERIC	09/05/2010	†
CHABAS FRANCK	17/11/2019	
CHABOCHE THIERRY	11/11/2018	
CHALON GUY	14/09/1975	†
CHAMBILY FRANCK	08/12/2022	
CHAMPEYMONT SERGE	13/05/2012	
CHAMPIGNY ESTELLE	13/05/2007	†
CHANET PIERRE	09/05/2010	
CHANSSEAUME NICOLAS	07/12/2023	
CHARBONNIER SERGE	07/12/2023	
CHARLES DAVID	07/12/2025	
CHARLES DIDIER	13/05/2007	
CHARON EMILE	15/03/1998	
CHARRIER J-MARC	11/11/2018	
CHARTIER ERIC	05/11/2017	
CHATAIN CLAUDE	08/12/1990	†
CHAUVIN OLIVIER	08/12/2022	
CHAVET FREDERIC	02/12/2021	
CHAZAREIX ERIC	22/11/2015	
CHIKAOUI MOHAMED	13/05/2007	
CHOUK HERVE	20/03/2011	
CICOT CHRISTINE	22/11/2001	
CLATOT BRUNO	05/11/2017	
CLATOT FRANCIS	07/12/2025	
CLAUDEL GERARD	09/05/2010	
CLAUZIER J-MICHEL	22/11/2015	
CLERGET AXEL	08/12/2022	
CLOTEAUX NICOLAS	07/12/2023	
COLIGNON MARIE FRANCE	01/08/2000	
COLIN THIERRY	16/11/2013	
COLLEN CLAUDE	03/03/1996	
COLONGES LUCIEN	10/12/1975	
COMBRUN BERNARD	14/05/2006	
COME STEPHANE	07/12/2023	
CONTE DANIEL	17/11/2013	
COULET ALAIN	02/05/2009	
COULON PHILIPPE	09/05/2010	
CRESTA BERNARD	18/05/2008	
CRESTOT THIERRY	08/12/2022	
CROIZIER PIERRE	01/01/2009	
CULIOLI SIMON	02/05/2009	
CUNADO JACINTO	12/05/2012	
DA PRATO BERNARD	13/05/2007	
DAMAISIN BERTRAND	15/12/2005	
DAMBACH FREDERIC	06/11/2016	
DANIAULT NATHALIE	18/05/2008	
DARBELET BENJAMIN	26/11/2015	
DAVID JACQUES	01/01/2008	
DAVIDOFF GEORGES	13/03/2005	
DE CLAVERIE JEAN	03/03/1996	
DE CRIGNIS UMBERTO	01/01/2010	
DE HERDT JEAN	01/01/1992	†
DE LA TAILLE GERARD	08/12/1990	
DEBARD GABRIEL	15/03/1998	†
DECHOSAL CATHERINE	18/05/2008	
DECLEVE MICHEL	07/12/1985	†
DECOSSE LUCIE	22/12/2012	
DECOUX PHILIPPE	18/05/2008	
DECROIX SYLVIE	04/12/2008	
DEGASNE HERVE	11/11/2018	
DEGORCE JEAN LOUIS	13/05/2007	
DELCOLOMBO LAURENT	17/06/2021	
DEL REY DANIEL	01/01/2009	
DELARGILLIERE LILIANE	01/01/2007	†
DELARUE JEAN-PHILIPPE	07/12/2023	
DELATTRE MARIE-ANNE	13/05/2007	
DELVINGT MARC	22/11/2015	
DEMAISON J-LOUIS	15/03/1998	
DEMONIERE RAYMOND	05/11/2017	
DENIS LEON	02/12/1984	
DENIS FRANCK	12/12/2024	
DENNEVILLE CHRISTIAN	15/11/2014	
DEPAGNIAT REMY	13/05/2012	
DESBOIS SEBASTIEN	07/12/2025	
DESCATEAUX MICKAEL	17/11/2019	
DESCHAMPS BRUNO	20/03/2011	
DESCHAMPS DOMINIQUE	08/12/2022	
DESCHAMPS ERIC	17/11/2019	
DESCOUBES LUCIEN	07/12/1985	†
DESESTRET JEAN MARC	22/11/2015	†
DESMARETZ ROBERT	15/11/2014	
DESNOS J-PAUL	19/03/2011	
DESPLANS MARTINE	15/11/2014	
DESTRUHAUT RENE	07/11/1981	†
DETREZ MAURICE	01/01/2003	†
DEVAUX ANDRE	13/05/2007	
DEVIENNE ROLAND	13/03/2005	†
DI FILIPPO DAVID	05/11/2017	
DI MERCURIO BERNARD	17/11/2019	
DIFILIPPO DAVID	05/11/2017	
DJIMILI HASSENE	15/11/2020	
DOGER PASCALE	30/05/1997	
DOMINICI ALAIN	24/03/2002	
DRACOS JEAN MICHEL	23/03/2003	
DRESSAYRE JEAN	01/07/2023	
DRINGENBERG PIERRE	08/12/1990	†
DUBOIS OLIVIER	03/05/2009	
DUBUC ERIC	11/11/2018	
DUCROCQ GERARD	18/05/2008	
DUPUY GERARD	03/12/1989	
DUSCH CHARLES	07/12/1985	†
DUTERTRE CHRISTOPHE	11/11/2018	
ELQALI JAMEL	15/11/2014	
EMANE GEVRISE	22/11/2012	
ESPOSITO FABIENNE	08/12/2022	
EURANIE ANNABELLE	03/12/2020	
FABRE THIERRY	07/12/2023	
FADY DANIEL	06/06/1993	
FANTIN J-PIERRE	20/03/2011	

FERNANDES DANIEL	28/11/2013
FIANDINO J-MARIE	06/06/1992 †
FILAINE FRANCK	02/12/2021
FILERI FRANCK	08/05/2010
FILIPKOWSKI RICHARD	22/11/2001 †
FILLAU DANIEL	01/01/2005 †
FILLON HERVE	11/11/2018
FINKELSTEIN OLIVIER	07/12/2023
FISCHER DOMINIQUE	17/11/2019
FLAMAND JACQUES	01/01/2006 †
FLEURY GUY	14/05/2006
FLEURY PASCAL	05/11/2017
FLEUTOT BENOIT	06/11/2016
FLOQUET PATRICIA	17/11/2013
FLORENT CHARLIE	16/11/2019
FONTAINE J-CLAUDE	11/11/2018
FORT GUILLAUME	14/07/2025
FOURCADE DANIEL	02/12/2021
FOURNIER FRANCIS	17/12/2000
FRANCOIS J-JACQUES	20/10/2019
FRANGIONI YVES	21/03/1999
FREMONT STEPHANE	31/12/2025
FRISON FRANCK	20/03/2011
FRONTY JEAN-LUC	15/11/2014
GARBY LUCIEN	22/11/2015
GARDEBIEN J-BERNARD	13/03/2005
GARIBALDI ROGER	01/01/2004
GARTIER ALAIN	06/06/1993 †
GAUDET CEDRIC	15/11/2014
GAUTHEROT BERNARD	12/05/2012
GAWRONSKI BRUNO	01/01/2012 †
GELY RUDY	13/05/2007
GERARD JEAN-LUC	05/11/2017
GERMAIN PATRICE	05/11/2017
GESLIN THIERRY	11/11/2018
GIANESELLO HERVE	05/11/2017
GIBEAUD ALCIDE	02/03/1997 †
GIGLI LIONEL	05/11/2017
GILLET JEAN-MARC	07/12/2025
GIMENEZ RAYMOND	12/05/2012 †
GINOUVES HENRY	14/11/2020
GIRARDEAU MORGAN	20/03/2025
GIRARDEY SEBASTIEN	02/12/2021
GIRARDO AMAND	18/05/2008 †
GIRAUD ALAIN	01/01/2009 †
GIRAUD JEAN	14/09/1975 †
GIRAUDON J-PIERRE	13/05/2007
GIRON CHRISTIAN	23/03/2003
GONSOLIN DIDIER	03/12/1988 †
GONTARD CLAUDE	04/12/1987
GONZALEZ DAVID	12/12/2024
GOUSSARD CHRISTINE	17/11/2019
GOV CHRISTINE	13/05/2007
GRAVIGNY SERGE	01/01/2009
GRECH J-LOUIS	23/03/2003
GRIMAUD THIERRY	08/12/2022
GROS SERGE	06/11/2016
GROSPERRIN JACQUES	14/11/2020
GROSSAIN CHRISTOPHE	22/11/2015
GUACIDE J-GERARD	02/12/2021
GUENOT CHRISTIAN	07/12/1985
GUERIN PIERRE	15/11/2014
GUERRERO GILLES	08/12/2022
GUESDON WILFRIED	07/12/2025
GUILLON JACKY	16/11/2019
GUILLON THIERRY	13/05/2007
GUIRAUD WILFRIED	11/11/2018
GUNTI MARIE-JOSE	07/12/2023
GUTTADAURO GILLES	08/05/2010
GUYARD JEAN MICHEL	17/11/2013
HALOPEAU ERIC	17/11/2019
HAMEON PHILIPPE	12/12/2024
HAMOT CLAUDE	14/09/1975 †
HANQUIER ERWAN	08/12/2022
HARDY YVES	18/05/2008
HAREL BARBARA	20/11/2014
HAYOT DANY	13/03/2005 †
HEDOUIN PASCAL	18/05/2008
HENRIC JEROME	12/05/2012
HERNANDEZ YVES	17/11/2019
HERRERO FRANCOIS	25/03/2001 †
HERSANT CHRISTOPHE	17/11/2019
HERVE ALAIN	01/01/2008
HERZOG CHRISTIANE	17/12/1990
HIDALGO ANTONIO	11/11/2018
HIPP MICHEL	03/05/2009
HITTE J-PIERRE	20/03/2011
HOLLOSI DANIEL	14/05/2006
HOSTEIN SERGE	19/03/1995 †
HOURCADE MARTIAL	15/11/2014
HUANG YING CHIN J-PIERRE	08/12/2022
HUART JOEL	14/11/2020
HUET MICHEL	16/11/2019
HULIN PIERRE	19/03/1995 †
HUMBERT CHRISTOPHE	15/11/2018
HUMBERT ERICK	15/11/2014
IMBERT THERESIUS	01/10/1975 †
ISOLA JEAN-PIERRE	17/11/2013
JACOMIN PHILIPPE	02/03/1997
JARNO PHILIPPE	21/03/1999
JEANNY GUY	02/03/1997
JONARD CYRIL	20/11/2014
JORDAN CHRISTIAN	15/11/2014
JOSSINET FREDERIQUE	09/11/2010
JOUAN ROGER	14/09/1975 †
JOUANNEAU LAURENT	02/12/2021
JOUFFRE J-PIERRE	13/03/2005
JOUGLAS JACQUES	15/03/1998
JUAN DOMINIQUE	03/05/2009 †
JULIEN ALAIN	20/03/2011
JULIEN DAVY	11/11/2018
KAHAL ABED	08/01/2017
KERKADENE CHERIF	15/11/2020
KERKOUR SAID	06/11/2016
KHIDER BERNARD	14/05/2006
KIENTZ ANDRE	01/01/2007 †
KLOCKER HANS PETER	03/11/2006
KNOLL WERNER	08/12/1990
KRZEMIANOWSKI MIRTYL	01/01/2009
L HERBETTE ALAIN	13/03/2005
LABBE SEBASTIEN	08/12/2022
LACOUR RENE	22/11/2001 †
LAFONT ANDRE	06/07/1991 †
LAGERBE JEAN-MARIE	14/05/2006
LAGUSI PIERRE	14/05/2006
LAI RAOUL	18/05/2008
LALLEMAND JULIEN	08/12/2022
LANDAIS ALEXIS	02/12/2021
LANDIER MICHEL	13/03/2005
LANGLAIS LIONEL	15/03/1998
LAPEYRE CHRISTIAN	19/03/2011
LARCHER PASCAL	07/12/2023
LASCOUMETTES PATRICK	13/05/2012
LATESTERE CHRISTIAN	09/05/2010
LAUDE VERONIQUE	08/12/2022
LAVENIR OLIVIER	08/12/2022
LAVILLE BENOIT	05/11/2017
LE CAP MARC ANTOINE	22/11/2015
LE COADOU CAROLE	07/12/2025
LE COADOU MICKAEL	08/12/2022
LE CRANN CHRISTIAN	13/05/2012
LE DONNE RICHARD	03/05/2009
LE FOL ALBERT	14/11/2020
LE SANQUER JEAN PAUL	16/06/1992 †
LE SOLLIEC GERARD	03/12/1989
LEBIHAN LOUIS	13/03/2005 †
LECANU FREDERIC	14/07/2025
LECERF J-LOUIS	28/03/2004
LECLANGER MICHEL	18/05/2008
LECLERC GHISLAINE	03/05/2009
LECONTE STEPHANE	19/03/2011
LEDUC BERNARD	23/05/1986
LEE BERNARD	16/11/2019
LEFEBVRE DOMINIQUE	22/11/2015
LEGENDRE OLIVIER	13/05/2012
LEGER PATRICE	13/05/2007
LEGRAND BASCOBERT ROGER	07/11/1981 †
LELORIEUX GUY	16/11/2019
LEMAIRE GHISLAIN	09/11/2010
LEMASSON ALBERT	07/12/2023
LEMOINE MICHEL	09/05/2010
LEMOZY BERNARD	07/12/2025
LENORMAND BERNARD	03/12/1989
LEPAGE PIERRE	02/12/1984 †
LERAY RENE	04/12/1987 †
LEROSEY FRANCK	06/11/2016
LEROUX YANN	02/12/2021
LEROY PHILIPPE	14/05/2006
LEROY SYLVAIN	13/03/2005
LESAUVAGE OLIVIER	16/11/2013
LESTURGEON G MICHEL	14/06/1988 †
LETERTRE CLAUDE	22/11/2015
LETREUT MAURICE	27/05/1977 †
LETT DANIEL	06/11/2016
LEVERT MICHEL	06/06/1993
LEVREL JEAN-PAUL	13/03/2005
LIBERT ESSOMBE ESTHA	15/11/2018
LIENARD DANIEL	01/01/2009
LIMOUSIN SYLVAIN	07/12/2025
LINDENMANN HENRI	06/06/1993 †
LOGEL ROGER	03/12/1989 †
LOJEK HENRI	07/12/1985 †
LOPEZ MODESTO	01/01/2003
LORS YVES	13/12/2001
LOUMAGNE JACQUES	04/12/1987
LOUETTE LUCIE	14/07/2025
MAGNIEN ISABELLE	07/12/2023
MALHERBE PIERRE	06/06/1993 †
MANIBAL-PAGES BRIGITTE	15/11/2014
MANNIER BRUNO	13/05/2007
MANTEL FRANCK	07/12/2025
MARCE CHRISTIAN	06/11/2016
MARCHAND THIERRY	12/05/2012
MARCHANT ROBERT	03/12/1989
MARET CYRILLE	08/12/2022
MARIE-LOUISE MARC	15/11/2020
MAROLLEAU HERVE	05/11/2017
MARRE HERVE	12/12/2024
MARTIN BRUNO	04/12/1987
MARTIN CHRISTIAN	23/03/2003
MARTINET SANDRINE	07/12/2023
MARTINS CELSO	29/06/2016
MASNIERES JEAN LUC	12/05/2012
MASSINA CHRISTOPHE	08/12/2022
MATHIEU FABRICE	17/11/2013
MATHONNET GEORGES	01/12/2009
MATUSZEWSKI GAEL	07/12/2025
MAUPU PATRICK	13/03/2005
MAUREL GILLES	28/02/1983 †
MAYANCE ROLAND	08/12/2022
MECHIN STEPHANE	16/11/2013
MEIGNAN LAETITIA	01/08/1999
MENDIBURU GREGORY	12/12/2024

Textes Sportifs CADRAGE

Textes Sportifs COMPETITIONS SPORTIVES

Textes Sportifs COMPETITIONS DE LOISIR

Textes Sportifs ACTIVITES ENCADREES

REGLES TECHNIQUES ET SECURITE

GRADES

STATUTS FFJDA

RI FFJDA ET ANNEXES

REGLEMENTS SPECIFIQUES

LICENCES AFFILIATIONS ASSURANCE

MEREAUX GERALD 12/12/2024
MERLIN PHILIPPE 07/12/2025
MERY PATRICK 08/12/2022
MESBAH KADER 17/11/2019
MESBAH MUSTAPHA 17/11/2019
MESLAYE J-CLAUDE 18/12/1983
MESSINA ANGELLA 03/05/2009
METRAL EDOUARD 01/01/2009
METZGER J-PAUL 03/12/1988
MEYLLEUX DOMINIQUE 16/11/2019
MEYNIEL SERGE 15/11/2014
MEZIN ERIC 12/05/2012
MICHELET LUDOVIC 12/12/2024
MICOLLET STEPHANE 08/12/2022
MILLOT DIDIER 07/12/2025
MIKSA EDMOND 12/12/2024
MOISSON HENRI 03/03/1996
MOMMENS CLAUDE 18/05/2008
MONDIERE ANNE-SOPHIE 20/11/2014
MOOR JEAN-MARC 12/05/2012
MOREAU HUBERT 17/12/2000 †
MOREAU RENE 13/05/2007
MORENO PASCAL 28/03/2004
MORFIN GERARD 06/07/1991 †
MOTTIN LAURENT 11/11/2018
MOUETTE CATHY 16/11/2019
MURAKAMI KIYOSHI 16/04/1985
MURATI CHARLES 13/03/2005
MURE BRUNO 11/11/2018
NABIS MAURICE 13/12/2001
NAERT LIONEL 19/03/2011
NAPOLETANO FRED 21/03/1999
NAVARRO HERVE 08/12/1990
NGANDU LUPOPOLA MICHEL 05/11/2017
NGUYEN DIDIER 12/12/2024
NICHILO SARAH 20/11/2014
NOEL J-CLAUDE 01/01/2010
NOIRBUSSON RENAN 15/11/2020
NOLIN PATRICK 13/05/2007
OPITZ FRANK 20/03/2011
OPITZ PATRICK 13/05/2012
OPY JEAN PAUL 13/05/2007
ORENES GILLES 13/03/2005
ORTALA PIERRE 08/12/2022
ORVELIN VINCENT 08/12/2022
OUALI MOHAMED 06/11/2016
OURNAC ROBERT 03/12/1989
OUSSET ROBERT 23/03/2003
OVISE THIERRY 12/05/2012
PACTOLE-BIRACH RICHARD 17/11/2013
PAGNIEZ BERNARD 14/05/2006
PALATSI EMILE 02/05/2009
PANASSENKO ANDRE 13/12/2001
PANZA CLEMENT 01/01/1993 †
PAPON JEAN 12/05/2012
PARENT GILBERT 04/12/1987 †
PARENT JEAN-PHILIPPE 17/11/2019
PARPILLON DIDIER 21/03/1999 †
PASSALACQUA J-PIERRE 01/01/2009
PATERNOSTER HENRI 14/03/2019
PATRY FLORIAN 08/12/2022
PAULET HENRY 01/01/2008 †
PAUTLER PIERRE 18/09/1987 †
PAVIA AUTOMNE 12/12/2024
PEIGNE BERNARD 16/11/2013
PELATAN MICHEL 02/12/1984
PELLEGRINO FRANCK 17/11/2013
PELTIER JEAN-PIERRE 17/11/2019
PEREA AURORE 07/12/2023
PEREA NICOLAS 02/12/2021
PERES DANIEL 09/05/2010
PERES MICHEL 20/03/1994
PERES MARCEL 14/11/2020
PERLETTI J-FRANCOIS 22/11/2015
PERONNE LAURENT 07/12/2025
PEROU CHRISTOPHE 11/11/2018
PERRICONE FREDERIC 02/12/2021
PERRIOT ALAIN 12/12/2024
PESQUE PAUL-THIERRY 06/11/2016
PETIT HERVE 15/11/2014
PETIT PASCAL 07/12/2025
PHILIPPE MAURICE 14/09/1975 †
PICART DOMINIQUE 16/11/2013
PIEJAK GABRIEL 07/12/2025
PIERRON ROLAND 20/10/2019
PIERROT-CRACCO PASCALE 14/05/2006
PIETRI LOIC 08/12/2022
PILI ROGER 14/11/2020
PINA GUY 01/01/2018
PINNA JEAN-JACQUES 24/03/2002 †
PION BRUNO 15/11/2020
PIPREL FRANCOIS 11/11/2018
POLETTE MICHEL 07/12/2023
PORCHET ERIC 13/05/2007
PORET SEVERINE 17/11/2013
POSSAMAI STEPHANIE 26/11/2015
POTEAUX PAUL 13/05/2007
POTTIER MICHEL 08/12/1990
POUPIN FRANCOIS 12/12/2024
PRADAYROL LIONEL 13/05/2012
PRESLIER JEAN-LOUIS 16/11/2013
PROVOST MICHEL 01/01/2009 †
PUGET BERNARD 24/03/2002
QUELLIEN JEAN-CLAUDE 08/12/2022
RABILLON LAURENT-PIERRE 12/05/2012
RAIGNE J-JACQUES 02/03/1997
RALITE FRANTZ 12/05/2012
RAMON MICHEL 08/12/1990
RAMOND MURIEL 09/05/2010
RANDOULET JEAN PIERRE 03/03/1996
REDON RAYMOND 03/12/1988
REGE REMY 15/11/2014
RENAULT CHRISTIAN 04/12/1987
RENAULT DAWN 26/02/2002
RENDA J-MARIE 18/05/2008
RENELLEAU YVON 06/01/1989
RENOU LOUIS 04/12/1987 †
RETHORE DANIEL 13/05/2007
RIABOFF FANNY 07/12/2025
RICHARD JEAN-MICHEL 13/05/2012
RICARD MATHIAS 07/12/2025
RIEU JEAN-CLAUDE 15/11/2014
RINER TEDDY 15/11/2018
RION LAURENT 17/11/2019
RIQUIN JEAN-CLAUDE 01/01/2011 †
RIVAS FRANCIS 22/11/2015
ROBALO MARCELIN 19/03/2011
ROBARDET GUY 13/12/1986 †
ROBERT FRANCK 11/11/2018
ROBERT PASCALE 30/05/1997
ROBERT YANNICK 05/11/2017
ROBIN THIERRY 20/03/2011
ROCHERY VIVIANE 09/05/2010
ROCHEUX FABRICE 15/03/1998
RODRIGUEZ ANTHONY 03/12/2020
ROGER RENE 04/12/1987 †
ROTKOPF J-CLAUDE 24/03/2002
ROUFFIA ROGER 02/12/1984 †
ROUHET FREDERIC 22/11/2015
ROUSSEAUD STEPHANE 07/12/2025
ROUSSELLE ERIC 11/11/2018
ROUX ALAIN 20/03/2011
ROZE REGIS 20/03/2011
RUBEL ERIC 17/11/2019
SALAS DOMINGO 01/01/2012
SALTZMANN MICHEL 11/03/2021 †
SANCHIS MICHEL 23/05/1986
SAND EMILE 04/12/1987 †
SANDERS YVES 13/03/2005
SANTAMARIA JOSE 13/03/2005
SANTERNE ANDRE 14/11/2020
SANZ JACKY 18/05/2008 †
SARRAZIN THIERRY 05/11/2017
SATABIN LAURENT 15/11/2014
SCAVINO PHILIPPE 18/05/2008
SCHAEFFER ROBERT 03/12/1989 †
SCHMITT ALAIN 03/12/2020
SCHULER VALERIE 08/12/2022
SEEL WILLIAM 17/11/2019
SEGARD JACKY 17/11/2019
SEGUIN ARNAUD 22/11/2015
SEGUIN REGIS 08/12/2022
SEMPE YVES 19/03/2011
SERANDREI NICOLAS 07/12/2023
SERE JACQUES 03/12/1989 †
SEREN BRUNO 01/01/2012
SERIN JACQUES 14/11/2020
SEVAUX RAPHAEL 19/03/2011
SEVESTRE GUILLAUME 06/11/2016
SIGAUD NICOLAS 11/11/2018
SIGNAT JACQUES 01/01/2018
SIMON J-CLAUDE 22/11/2001
SIMON LUCIEN 16/11/2013
SIONNEAU LAURENCE 01/01/2017
SORRIANO CHRISTIAN 18/05/2008
SOUCHARD PATRICK 16/11/2013
SOUDAY BRUNO 11/11/2018
SOUFI MAHMOUD 07/12/2025
SOUFI SAAD 18/05/2008
SOUMEILHAN JOEL 15/11/2020
STAUBLI CHARLES 04/12/1987
STOLL STEPHANE 08/12/2022
SUPERNANT XAVIER 16/11/2013
TABERNA PIERRE 04/12/1987 †
TABONE JEAN CHARLES 01/01/2011
TABUTEAU PHILIPPE 03/05/2009
TARASIUK JEAN PAUL 03/05/2009
TAYOT PASCAL 10/12/2002
TCHEUMEO AUDREY 08/12/2022
TEIXEIRA SEBASTIEN 07/12/2023
TEMANS YVAN 11/11/2018
TEURNIER JEAN 01/01/2009 †
THELLIER PHILIPPE 05/11/2017
THIOULOUSE JEAN-MARC 07/12/2025
THIVAUD CLAUDE 04/12/1987
THOMAS BERNARD 13/05/2007
THOMAS LAURENT 01/01/2006
THOMAS PAUL 19/03/2011
THOMAS PHILIPPE 15/11/2014
TIGNOLA-CHARLES LAETITIA 09/11/2010
TISON PATRICK 17/11/2013
TONDEUR J-CLAUDE 19/03/2011
TOUFOUTI SAID 08/12/2022
TRAICA MAURICE 13/05/2007
TRAVERSA PATRICE 13/05/2012
TROCHERIE JEAN 06/06/1993
TROTZIER PATRICK 13/03/2005
TRUONG ERIC VAN THO 07/12/2025
TULLIO MARC 09/05/2010
TURPAULT HENRI 01/01/2009 †
TURREL J-LUC 17/11/2013
UGARTEMENDIA LOUIS 19/03/2011
VACHIER MARC 09/05/2010
VACQUIER ALAIN 20/03/1994
VADELORGE GIL 17/11/2013
VAGNERRE CHRISTOPHE 17/11/2019

VALENTE VINCENT	02/12/1984	†
VALENTE VINCENT	02/05/2009	
VALENTE VINCENT-JEAN	09/05/2010	
VALLEE LUCIEN	01/01/2009	
VALLELIAN BRUNO	03/12/1989	
VAN LAERE ROBERT	06/06/1993	†
VANBELLE CLAUDE	13/05/2007	
VARGAS MYRIAME	12/12/2024	
VAS ANDRE	03/12/1988	†
VERDINO ERNEST	04/12/1987	†
VERET SEVERINE	17/11/2013	
VERGNE ROGER	14/09/1975	†
VERILLOTTE MARC	02/12/2021	
VERNIER MICHEL	08/12/1990	
VERRIERE BERNARD	01/01/2008	†
VIALET PHILIPPE	22/11/2015	
VIDAL ALAIN	15/11/2014	
VIDEAU SERGE	07/12/1985	
VIGNEAU Alain	15/11/2020	
VIEILLE MARCHISET VINCENT	17/11/2019	
VILAIN J-FRANCOIS	22/11/2015	
VILAIN OLIVIER	03/05/2009	
VOINDROT ARMELLE	22/11/2015	
VOLANT CHRISTINE	18/05/2008	
VONPIERRE BRUNO	08/12/2022	
WAHRHEIT CYRILLE	15/11/2014	
WALTHER J-PAUL	03/12/1989	
WDOWIAK FRANCK	06/11/2016	
WLEKLY GEORGES	15/11/2014	
ZANELLA ERIC	11/11/2018	
ZELY FABRICE	01/01/2009	
ZEMZEMI MOHAMED	17/12/1991	
ZIN JEAN	14/09/1975	†
ZULIANI BRUNO	01/01/2009	

LISTE DES HAUT GRADES - KENDO ET DISCIPLINES RATTACHEES

FRANCE KENDO

KENDO 8ème DAN

YOSHIMURA KENICHI	25/11/2002	

KENDO 7ème DAN

ABLA MOHAMED	24/11/2011	
AIBA MISAKO	06/10/2013	
ARMAND ROGER	29/04/2007	
AUGUSTIN JEROME	29/11/2015	
BLANCHARD AURELIA	31/07/2022	
BLANCHARD HERVE	02/02/2014	
BOUSIQUE SYLVAIN	03/02/2013	
BRUNEL DE BONNEVILLE THIBAULT	14/04/2013	
CARPENTIER J-PAUL	03/05/2001	
DEBACKER BERNARD	08/02/2004	
DELAGE FRANÇOIS	30/05/2022	
DELAY FREDERICK	12/02/2006	
DURAND BERNARD	25/05/1999	
EDOU CYRIL	27/11/2018	
FUJII SHIGEMASA	03/05/2002	
GIROT J-CLAUDE	06/10/2013	
GOMEZ ACERO EMILIO	11/12/2006	
GRAUSEM JEAN-LUC	19/11/2011	
GUENTLEUR MICHEL	07/02/2010	
HAGOPIAN ALAIN	03/04/2016	
HEURTEVIN JEAN NICOLAS	29/11/2015	
INOUE YOSHINORI	29/04/2007	†
KAMOCHI NORIYUKI	02/12/2018	
KOZAK JEROME	02/02/2014	
LABAYE PHILIPPE	08/07/2003	
LABRU J-PIERRE	08/02/2009	
LAVIGNE J-JACQUES	13/09/1998	
LE MOIGN IZUMIKO	18/08/2013	
LHEUREUX PIERRE	01/05/2006	
MAIRESSE YVES	01/02/2015	
MAURAN ROBERT	16/07/2016	
MOTARD ROLAND	13/04/2014	
MOUTARDE SILVAIN	27/11/2012	
MULLER JACQUES	11/02/2007	
NAGANO KAYOKO	30/05/2022	
NAITO ATSUSHI	30/09/2012	
OLIVRY DIDIER	29/11/2015	
PEZOUS JEAN CHRISTOPHE	30/05/2022	
PONTEAU PASCAL	30/09/2012	
PRUVOST CLAUDE	25/11/1998	
RAICK J-PIERRE	08/05/1993	†
ROLAND GUY	30/09/2012	
SALSON FABIEN	04/02/2018	
SOULAS ALLAN	01/06/2015	
TADA RIUZO	01/01/2017	
TUVI ANDRE	03/05/2000	
TUVI JEAN CLAUDE	02/02/2014	

KENDO 6ème DAN

ANDREEV EVGENY	02/12/2018	
BERNAERS RAPHAEL	11/06/2006	
BERTOUT JONATHAN	30/05/2022	
BLACHON FRANCOIS	04/02/2018	
BLACHON ROMAIN-ANTOINE	08/02/2009	
BONIA J-MICHEL	11/02/2007	
BOTBOL STEPHANE	25/11/2014	
BOURREL FRANCOIS	11/02/2007	
BRESSET GEORGES	20/11/2011	†
BRIOUZE FRANCOIS	01/01/2008	†
BRIQUET LAURENT	07/02/2016	
BRUTSCHI HERVE	11/02/2001	
CANCALON FRANCOIS	05/08/2011	
CARPENTIER JEAN	31/07/2022	
CHARDONNET GILBERT	26/05/2019	
CHARLEMAINE DANIEL	30/09/2012	
CHAUDRON LAURENT	21/04/2002	
CHODKOWSKI SYLVAIN	22/05/2023	
DAVID CHRISTIANE	01/08/1999	
DEBACKER STEPHANIE	26/05/2019	
DEGUITRE ALAIN	16/02/1997	
DELAY FRANCOIS	11/02/2001	†
DELORME PIERRE	01/01/2016	
DI MEO ALAIN NICOLAS	03/02/2019	
DIEBOLD AXEL	29/11/2015	
DUFET LIONEL	05/02/2023	
DUPONT LUDOVIC	13/04/2014	
EZAKI TAKASHI	05/02/2012	
FLEURY SEBASTIEN	02/12/2018	
FOURCADET JEAN-LOUIS	22/05/2023	
FOURNIER J-PAUL	07/02/2016	
FOURNIER MARIKA	07/06/2009	
GOULLON JULIEN	30/05/2022	
GUADARRAMA VINCENT	03/08/2012	
HAMOT ALBAN	22/05/2023	
HAMOT CLAUDE	07/05/1983	†
HAMOT ERIC	31/03/1997	
HIDALGO MICHEL	30/09/2012	
HOARAU JEAN YVES	09/02/2003	
HOUNNOU LUDOVIC	03/02/2019	
ISCKIA FRANCOIS	06/10/2013	
ISCKIA THIERRY	27/03/2000	
KIMURA KEIKO	11/04/1994	
LE COZ DOMINIQUE	22/05/2023	
LE ROUX PIERRE	22/05/2023	
LEPLAT THIERRY	29/11/2015	
LOIDI PASCAL	31/07/2022	
LOUIS-MARIE ROBERT	05/02/2017	
MALASSIS ERIC	31/07/2022	
MAUTRET YVON	30/05/1988	
MAYAUD THIERRY	16/04/2005	
MICOUT LAURENT	11/12/2022	
MOHATTA MOHAMED	13/04/2014	
MONTESSINOS SYLVIO	03/02/2019	
MONTIGNY J-PAUL	06/08/2008	
NAEGELE PATRICE	22/05/2023	
NAKABAYASHI KOICHI	30/05/2022	
NGUYEN PIERRE	02/02/2014	
PAQUET SERGE	29/04/2007	†
PARISSIER ROLAND	10/02/2002	
PERE SABINE	02/08/2013	
PERRIN SERGE	12/02/2006	
PETITMANGIN ALEXANDRE	01/02/2015	
PILFER ALAIN	29/04/2011	
PRUVOST-HUYNH ODILE	26/05/2019	
RENIEZ J-PIERRE	01/01/2006	
ROYO MICHEL	01/06/2015	
SABATO VITO LEONARDO	16/09/2007	
SABOURET ALEXANDRE	05/08/2011	
SAUVAGE JEAN-JACQUES	31/07/2022	
SCHMITT BERTRAND	30/05/2022	
SICART GUILLAUME	03/04/2016	
SOULAS JEAN-PIERRE	18/04/1999	†
STOLARZ PAULINE	22/05/2023	
SYLLA MARVIN	21/07/2018	
TRAN FREDERICK	18/04/1999	
VO XUAN SO	05/02/2023	
VIGNEAU PATRICK	06/10/2013	
YAMANAKA HIDEHIKO	22/05/2023	
YONNET ERWIN	14/05/2017	
YOSHIWAZA MIHO	22/05/2023	

IAIDO 7ème DAN

GOMEZ ACERO EMILIO	08/06/2008	
MERLIER PHILIPPE	05/11/2017	
RAICK J-PIERRE	16/11/1996	†
RODRIGUEZ ROBERT	01/11/2007	
SAUVAGE J-JACQUES	01/11/2007	

IAIDO 6ème DAN

BOURREL FRANCOIS	04/11/2001	
BOUSIQUE J-CLAUDE	24/02/2002	
COTTINEAU CHRISTOPHE	23/06/2017	
DELAY FRANCOIS	04/11/2001	†
GRILLOT BERNARD	11/08/1994	
HAUBERT ANDRE	19/05/2019	
HEITZ VINCENT	19/05/2019	
JUNOT ANDRE	23/10/2005	
LOSSON DOMINIQUE	17/05/2015	
RIBAL MICHEL	01/01/2016	
RITTERZSKI YVAN	17/11/2018	
SOULAS JEAN-PIERRE	01/11/2004	†
TIREL JEAN	01/11/2004	
TUVI ANDRE	01/03/1985	
VIGNEAU PATRICK	14/11/2010	

JODO 7ème DAN

BLAIZE GERARD	03/08/1998
CHABAUD DANIEL	04/11/2007
LAURIER EMMANUEL	04/11/2007
MARIE DIT MOISSON CORINNE	04/11/2007
RENIEZ J-PIERRE	02/08/1993

JODO 6ème DAN

BAYARD Olivier	18/09/2022
CHABAUD FABIEN	18/09/2011
CHAMPEIMONT DANIEL	06/12/2008
CUGE NATHALIE	04/11/2007
DUART JEAN-LUC	18/09/2022
FOUGERAY CHANTAL	02/09/2012
ISSENJOU MICHEL	25/01/2020
LAMOTTE FABRICE	04/11/2007
POVEDA ALEXANDRE	10/09/2017
RODRIGUEZ ROBERT	05/10/2002
SALMONT LUC-ANTOINE	01/11/2003

NAGINATA 6ème DAN

CHARTON SIMONE	01/01/1993	†
DESCHAMPS MARTINE	09/05/2003	
HAMOT CECILE	09/05/2003	

SPORT CHANBARA 7ème DAN

CHERRUAULT JOCELYN	13/01/2012
DANNEMARD JEAN CHRISTOPHE	17/03/2012
FONFREDE JACQUES	13/01/2012
GIROT J-CLAUDE	13/01/2012
LESCUYER CELINE	17/03/2012
TREMELLAT CHRISTIAN	17/03/2012
YOSHIMURA KENICHI	01/05/1995

SPORT CHANBARA 6ème DAN

ARSENE BENJAMIN	12/06/2021	
DESENCLOS BENJAMIN	12/06/2021	
GIROT ALAIN	25/06/2017	
HAMOT ERIC	27/04/2002	
PRUVOST CLAUDE	27/04/2002	
SOULAS JEAN-PIERRE	27/04/2002	†